

# Rapport d'activité

2014

Caisse cantonale de chômage

Fonds cantonal pour l'emploi

GETAC



## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>2014 en bref .....</b>	<b>2</b>
<b>2.</b>	<b>Partie générale .....</b>	<b>5</b>
2.1	Présentation de la caisse .....	6
2.2	La caisse en quelques chiffres au 31 décembre 2014 .....	7
2.3	Evolution des effectifs - Statistiques relatives au personnel.....	7
<b>3.</b>	<b>Caisse cantonale de chômage.....</b>	<b>8</b>
3.1	Prestations .....	9
3.2	Décisions.....	17
3.3	Oppositions, demandes de remise .....	19
3.4	Lutte contre les abus.....	21
3.5	Contentieux .....	22
3.6	Frais d'administration .....	23
3.7	Surveillance.....	26
3.8	Révision des comptes.....	27
3.9	Compte d'exploitation et bilan .....	28
<b>4.</b>	<b>Fonds cantonal pour l'emploi (FCE) .....</b>	<b>30</b>
4.1	Compte d'exploitation et bilan .....	31
4.2	Ressources .....	33
4.3	Administration .....	38
4.4	Surveillance.....	38
4.5	Révision des comptes .....	38
<b>5.</b>	<b>GETAC.....</b>	<b>39</b>
5.1	Compte d'exploitation et bilan .....	40
5.2	Mission .....	42
5.3	Types de mesures.....	42
5.4	Activité principale du coordinateur, le placement .....	42
5.5	Types de postes proposés .....	42
5.6	Suivi et encadrement .....	42
5.7	Comparaison avec les années précédentes.....	43
5.8	Résultat global des mesures par type de contrats.....	47
5.9	Résultat du sondage .....	48
5.10	Surveillance.....	49
5.11	Révision des comptes .....	49

# 1. 2014 en bref

## SUR LE PLAN NATIONAL

### Rétrospective : Chômage en 2014 - Moyennes de l'année 2014

Le nombre moyen de personnes au chômage en 2014 (136'764) était à peu près égal à celui de 2013 (136'524). La moyenne annuelle du taux de chômage (3,2%) se situe ainsi au même niveau que celui enregistré l'année précédente.

En moyenne annuelle, les demandeurs d'emploi étaient en légère augmentation par rapport à 2013 (+1'093 personnes), ce qui porte leur nombre à 191'827.

## SUR LE PLAN CANTONAL

### Situation de l'emploi

Sur l'ensemble de l'année, le nombre moyen de chômeurs par mois est passé de 6'553 à 6'773 (+220, soit +3% par rapport à 2013). De 4% en 2013, le taux de chômage moyen a atteint 4,2% (+0,2 point).

A fin décembre 2014, le Valais accusait la hausse du chômage la plus marquée au niveau national (5,8%, +1,6 point). Cette hausse est avant tout saisonnière.

## AU NIVEAU DE LA CAISSE

### Enquête de satisfaction des collaborateurs

Une enquête de satisfaction a été réalisée à l'interne. L'ensemble des collaborateurs s'est dit globalement très satisfait des conditions-cadres offertes par la caisse, notamment en ce qui concerne l'équipement de leur poste de travail, leur activité, les prestations sociales, le développement de leurs compétences. Les pistes d'amélioration dégagées ont été analysées. Les actions correctives ont été réalisées ou initiées.

### Fourniture de prestations informatiques (SLA) - Convention établie entre le service cantonal de l'informatique et la caisse

En raison des manquements constatés dans le domaine informatique de l'assurance-chômage (AC), le SECO avait demandé aux caisses de chômage d'approcher leurs fondateurs en vue d'étudier des solutions de fourniture de prestations informatiques au niveau cantonal. La caisse a alors conclu une convention avec le service cantonal de l'informatique, convention agréée tant par le fondateur de la caisse que

par le SECO, tant du point de vue des prestations offertes que tarifaire.

### Objectifs et projets

Les principaux objectifs et projets que la caisse s'était fixée pour 2014 ont été atteints :

#### Au niveau de la direction

- Couverture totale des frais d'administration.
- Réussite de l'audit de suivi de l'association suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS).
- Amélioration des infrastructures d'accueil.
- Amélioration de la sécurité dans les succursales.
- Environnement
  - Formalisation des critères environnementaux lors des choix de fournitures et de fournisseurs.
  - Mesure de notre consommation énergétique.

#### Au niveau de la gestion des ressources humaines et support

- Maintien du haut taux de satisfaction des collaborateurs
  - Formation des cadres en matière d'entretiens d'évaluation.
  - Formation de l'ensemble du personnel en matière d'accueil et de gestion de la clientèle.
- Soutien de la caisse pour les situations d'urgence (Maladie et accidents) des enfants de ses collaborateurs.
- Remplacement de l'environnement obsolète de nos postes de travail (Fin du support XP par Microsoft en avril 2014) et formation des collaborateurs.

#### Au niveau des prestations

- Raccourcissement du délai de paiement de leurs indemnités aux assurés.

#### Au niveau de l'amélioration continue

- Mise en place d'un système de contrôle croisé des prestations servies en matière d'indemnités en cas d'insolvabilité (ICI), de réduction de l'horaire de travail (RHT) et d'intempéries (INT) avec d'autres cantons.

### Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

Le FCE disposait au 31 décembre 2013 d'un capital de Fr. 2'244'433.86. L'excédent de financement de Fr. 1'615'615.53 de l'année en cours le porte à Fr. 3'860'049.39 au 31 décembre 2014.

Au niveau des charges, le coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail s'est monté à Fr. 8'531'294.85 et celui des mesures complémentaires cantonales à Fr. 5'368'891.50.

**GETAC** (Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale)

GETAC, en qualité d'organisateur de mesures actives du marché du travail, rattaché à la caisse cantonale de chômage, a maintenu, voire renforcé, les contacts avec les différents offices régionaux de placement ainsi qu'avec les services de l'Etat du Valais et les centres médicaux sociaux.

Afin d'élargir son champ d'action, y compris dans la partie germanophone du canton, GETAC a également porté un accent particulier au développement permanent de ses relations avec toutes les institutions précitées.

Sensible à la situation des primo-demandeurs d'emploi, GETAC a tout mis en œuvre afin de favoriser l'extension des stages professionnels.

Les contrats d'insertion professionnelle (CIP) font place aux programmes de qualification (PQF). Cette mesure financée par le canton du Valais permet de favoriser le retour sur le marché du travail aux demandeurs d'emploi qui ont, soit épuisé leurs droits aux prestations de l'assurance-chômage, soit exercé une activité lucrative indépendante.

A savoir aussi que GETAC a traité pas moins de 458 dossiers en 2014, dont 198 n'ont pu se concrétiser, soit un peu plus de 43%. 73 demeurent en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

### **Perspectives 2015**

L'abolition du cours plancher de Fr. 1.20 pour 1 euro a impliqué une forte appréciation du franc, suivie d'une détérioration de nombreux indicateurs conjoncturels. La Suisse devrait traverser une période de faible expansion économique. L'effet de ce ralentissement conjoncturel sur le taux de chômage ne devrait être que marginal et passager. Néanmoins, le Groupe d'experts n'exclut pas que certaines branches d'activité et certaines entreprises soient confrontées à des difficultés majeures en termes de compétitivité-prix. Il table désormais sur une poursuite d'une hausse modérée du taux de chômage, qui devrait se fixer en moyenne annuelle à 3,3 % en 2015 et à 3,4 % en 2016.

Sur le plan cantonal, en comparaison annuelle, le chômage devrait rester plus élevé que l'année dernière en raison d'une conjoncture peu robuste. Toutefois, la situation reste plutôt favorable dans les professions de la construction qui ont engagé des collaborateurs en ce début de printemps, permettant ainsi à de nombreuses personnes de sortir du chômage.

### **Remerciements**

La direction adresse ses remerciements au personnel pour son engagement, sa capacité d'adaptation et sa précieuse collaboration ainsi qu'à tous les partenaires de la caisse, tant au niveau fédéral que cantonal.

Sion, août 2015

## ABREVIATIONS UTILISEES

AANP	Assurance accidents non-professionnels
AC	Assurance-chômage
AEP	Avances sur exportation des prestations
Caisse	Caisse cantonale de chômage
CAP	Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement
CIP	Contrat d'insertion professionnelle
ET	Emploi temporaire
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
GETAC	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
IC	Indemnité de chômage
ICI	Indemnité en cas d'insolvabilité
INT	Indemnité en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LEMC	Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LIAS	Loi sur l'intégration et l'aide sociale
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
LSP	Mesures LIAS stage pratique
MMT	Mesures relatives au marché du travail
ORP	Office régional de placement
PQF	Programmes de qualification
PTC	Poste à temps complet
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
ST6	Stage professionnel
UP	Unité de prestation

## 2. Partie générale

## 2.1 Présentation de la caisse

La caisse est un établissement de droit public autonome rattaché au chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET). La surveillance incombe à la Confédération.

Elle traite avec l'extérieur en son propre nom et a qualité pour agir en justice.

L'organigramme figurant ci-après précise son organisation, adaptée à un mode de fonctionnement conforme aux exigences des diverses prestations que la caisse fournit, avec comme but principal de donner satisfaction à ses clients.

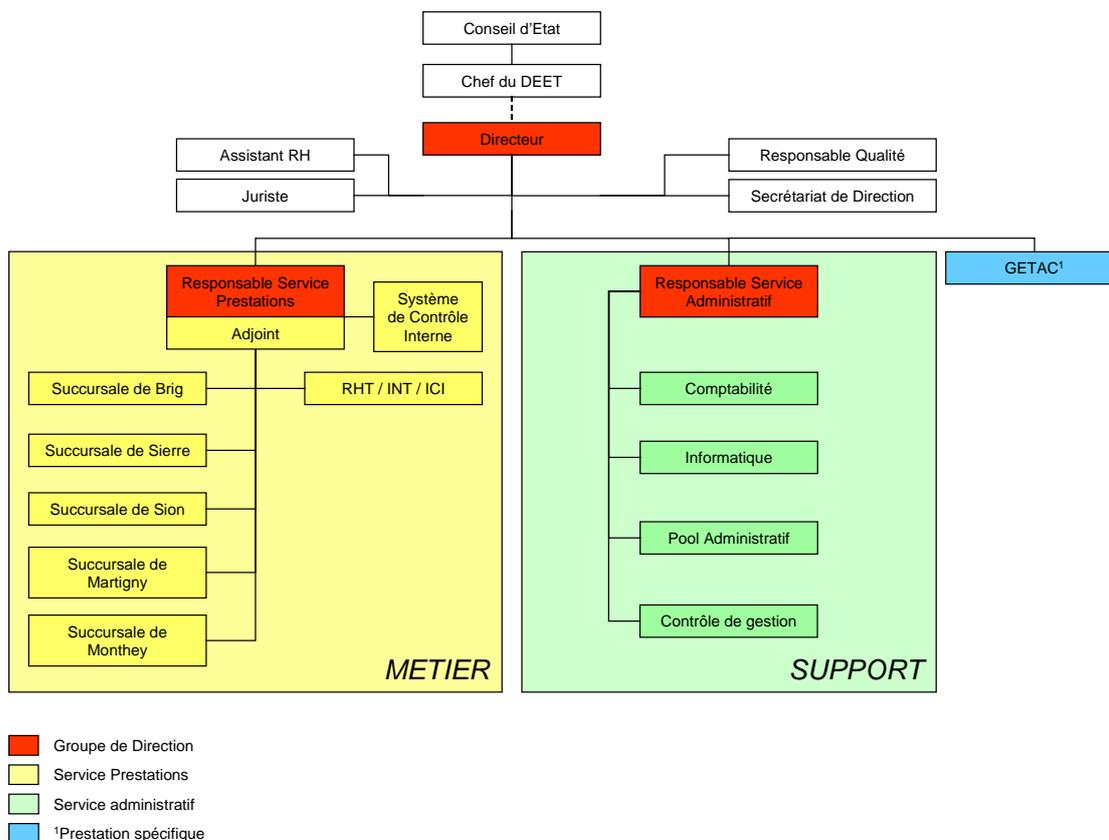
Disposant d'une administration centrale dont le siège est à Sion et de cinq succursales, sises à Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, elle vise à satisfaire aux exigences d'une gestion moderne, rationnelle, économe et régionalisée.

Depuis novembre 2012, la caisse est certifiée "Valais excellence", ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé et sécurité au travail).

La caisse est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton. Elle est en outre à disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs concernés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de RHT et d'INT.

Elle est enfin seule compétente pour verser les indemnités en cas d'ICI.

### Organigramme



## 2.2 La caisse en quelques chiffres au 31 décembre 2014

5	succursales
42	collaborateurs (dont 8 à temps partiel et 1 apprentie) (sont compris dans ces chiffres les 4 collaborateurs GETAC)
7 ans et 8 mois	en moyenne d'expérience par taxateur
8'968	bénéficiaires individuels d'indemnités de chômage sur l'ensemble de l'année
31'086	appels reçus
43'420	décomptes envoyés (IC)
9'808	décisions rendues
141.69 Mio	de prestations versées (Toutes prestations confondues)
80	entreprises au bénéfice d'indemnités (RHT : 37 - INT : 43)
69	entreprises concernées par l'ICI

### FCE

383	mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle payées
Fr. 8'531'294.85	coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail
Fr. 5'368'891.50	coût des mesures complémentaires cantonales

### GETAC

10 ans et 2 mois	en moyenne d'expérience par collaborateur
458	assurés reçus
286	placements réalisés
74	personnes ayant retrouvé un emploi

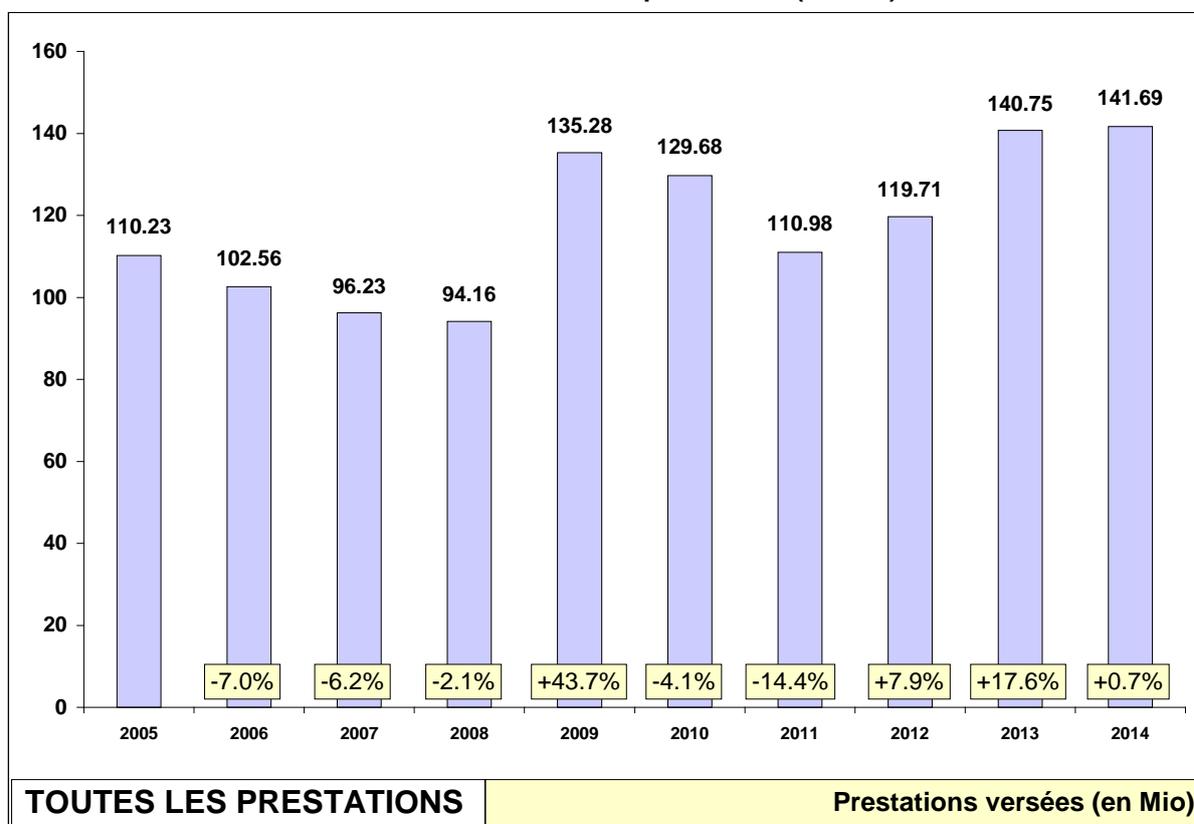
## 2.3 Evolution des effectifs - Statistiques relatives au personnel

Année	Nombre de collaborateurs	Hommes	Femmes	Nbre de postes équivalent plein temps	Moyenne d'âge
2013	41	15	26	37.7	40 ans et 11 mois
2014	42	18	24	39.4	41 ans et 3 mois

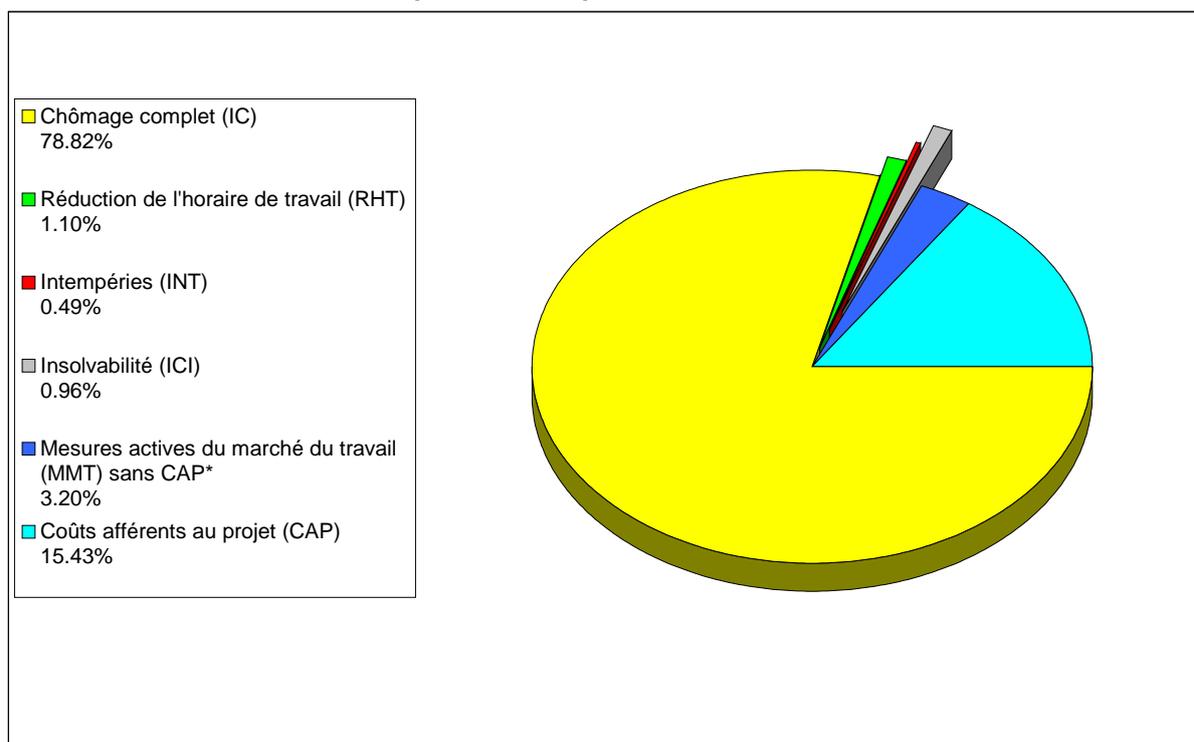
### 3. Caisse cantonale de chômage

### 3.1 Prestations

Evolution des différentes prestations (en Mio)



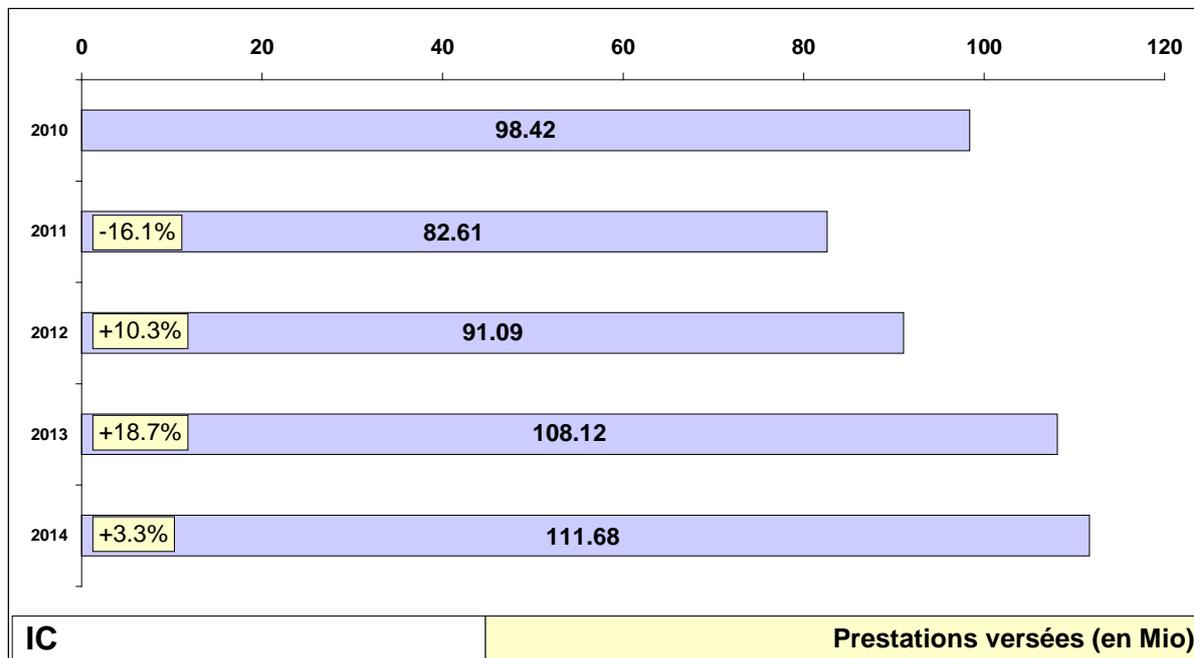
Répartition des prestations versées



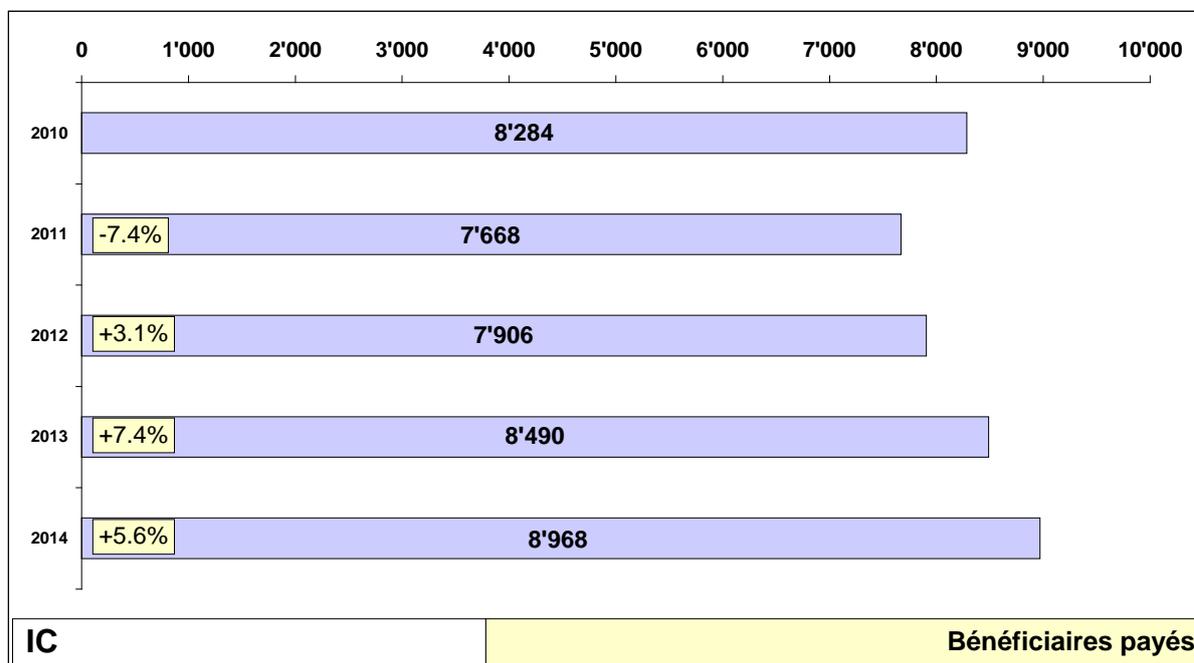
\*CAP : Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement.

## INDEMNITES DE CHOMAGE (IC)

### Prestations versées (en Mio)



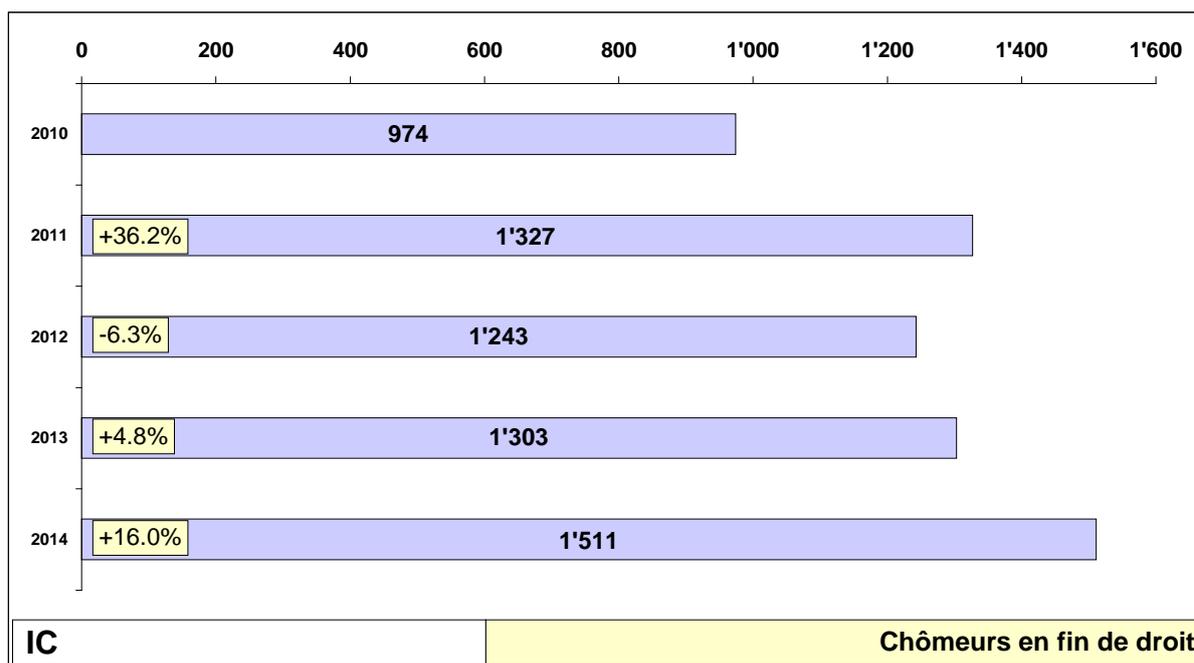
### Nombre de bénéficiaires payés



Nombre de jours indemnisés en 2014 : 704'597

Indemnité journalière moyenne : Fr. 158.50

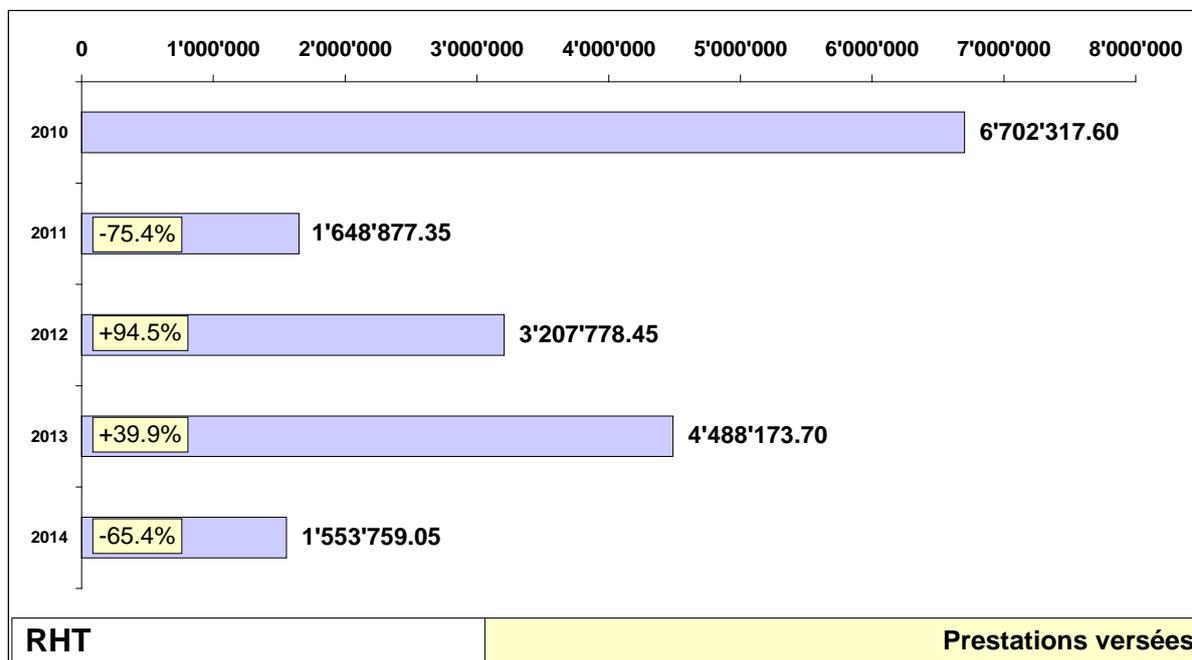
**Chômeurs en fin de droit**



*Sur 1'511 personnes arrivées en fin de droit, 513 ont obtenu un nouveau droit au chômage.*

## REDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL (RHT)

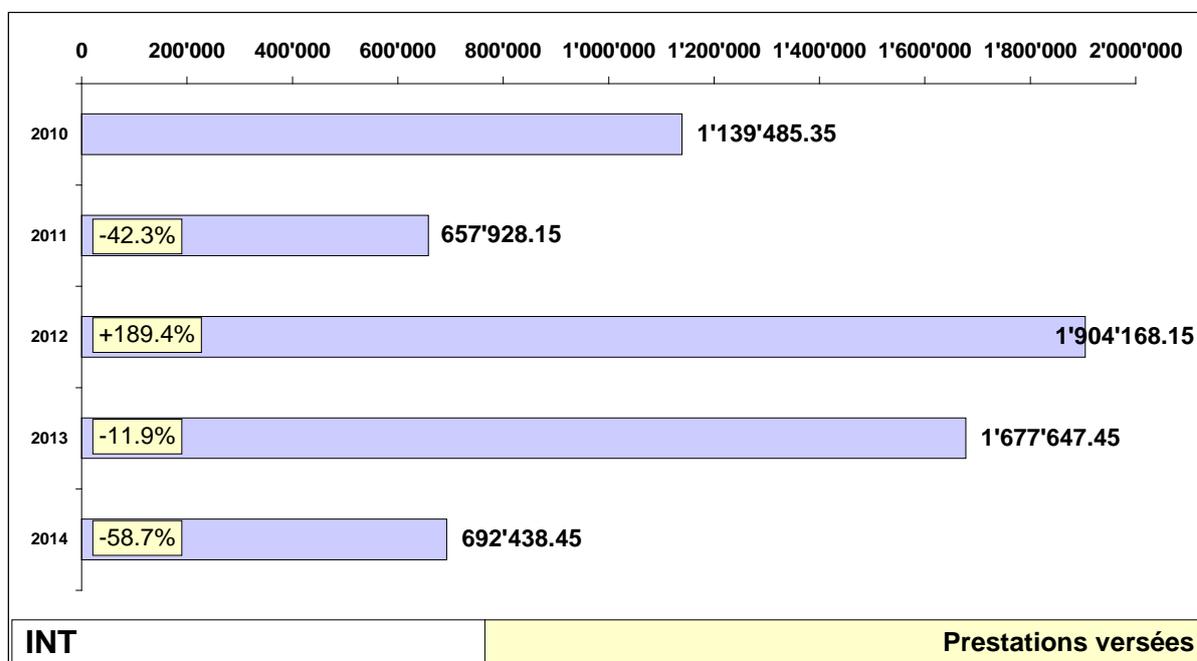
### Prestations versées



Entreprises touchées : 37  
Travailleurs concernés : 1'104  
Heures chômées : 68'348

## INTEMPERIES (INT)

### Prestations versées

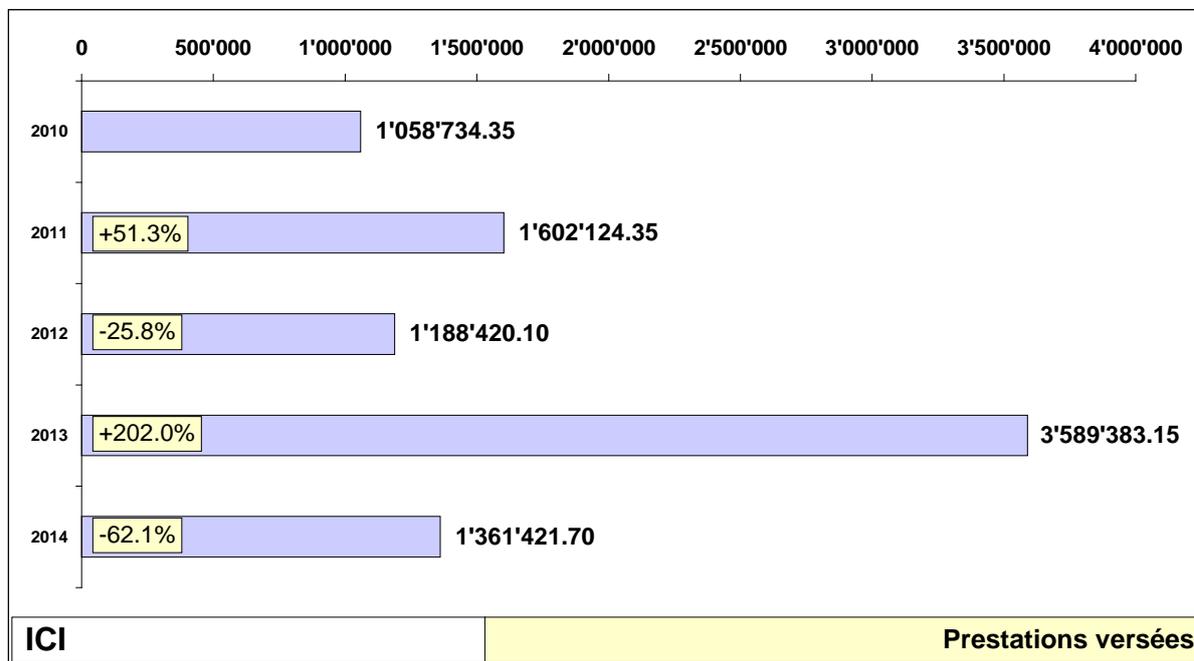


Entreprises touchées : 43  
Travailleurs concernés : 219  
Heures chômées : 43'668

### INSOLVABILITE (ICI)

(Seule notre caisse est légalement compétente pour l'examen du droit et le versement de cette prestation).

#### Prestations versées



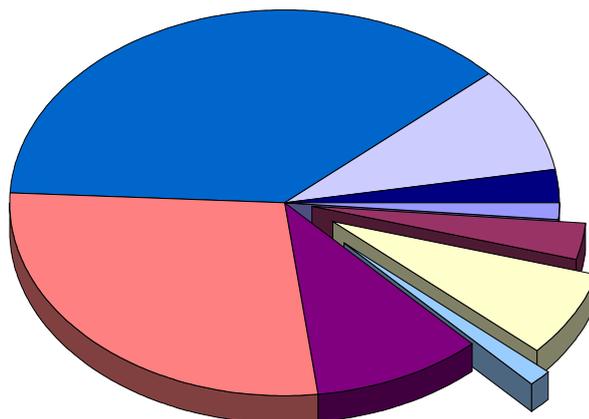
Entreprises touchées : 69

Travailleurs concernés : 291

Il est à noter qu'une entreprise traitée en ICI au cours de l'année 2014 a préalablement bénéficié de la RHT.

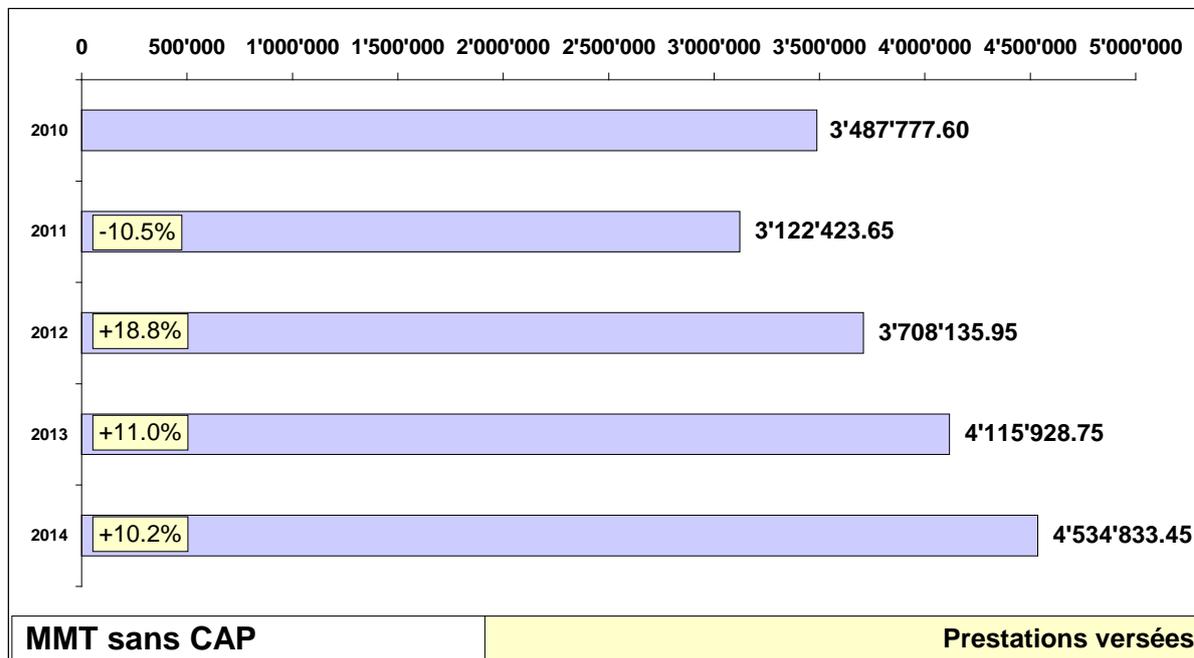
**Entreprises touchées en ICI par domaine d'activité**

■ Activités de services administratifs et de soutien	1
■ Activités immobilières	2
■ Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5
■ Agriculture, sylviculture et pêche	1
■ Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	7
■ Construction	19
■ Hébergement et restauration	26
■ Industrie manufacturière	6
■ Transports et entreposage	2

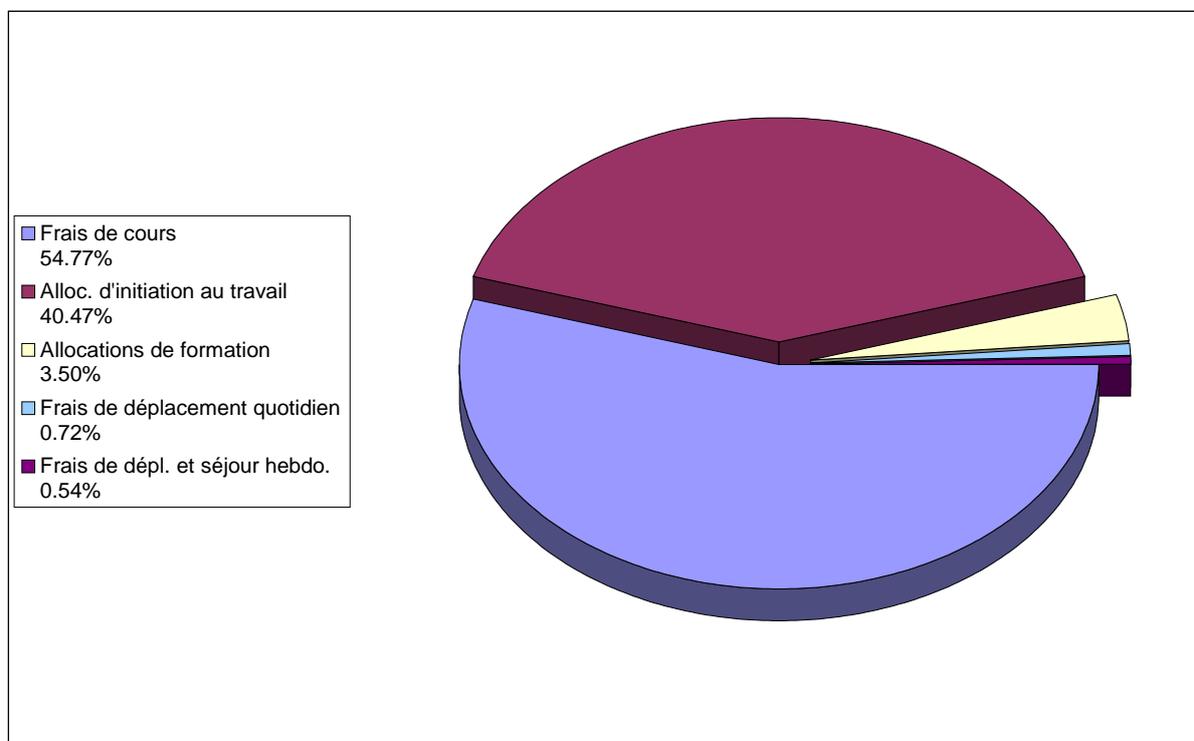


## MESURES RELATIVES AU MARCHÉ DU TRAVAIL (MMT)

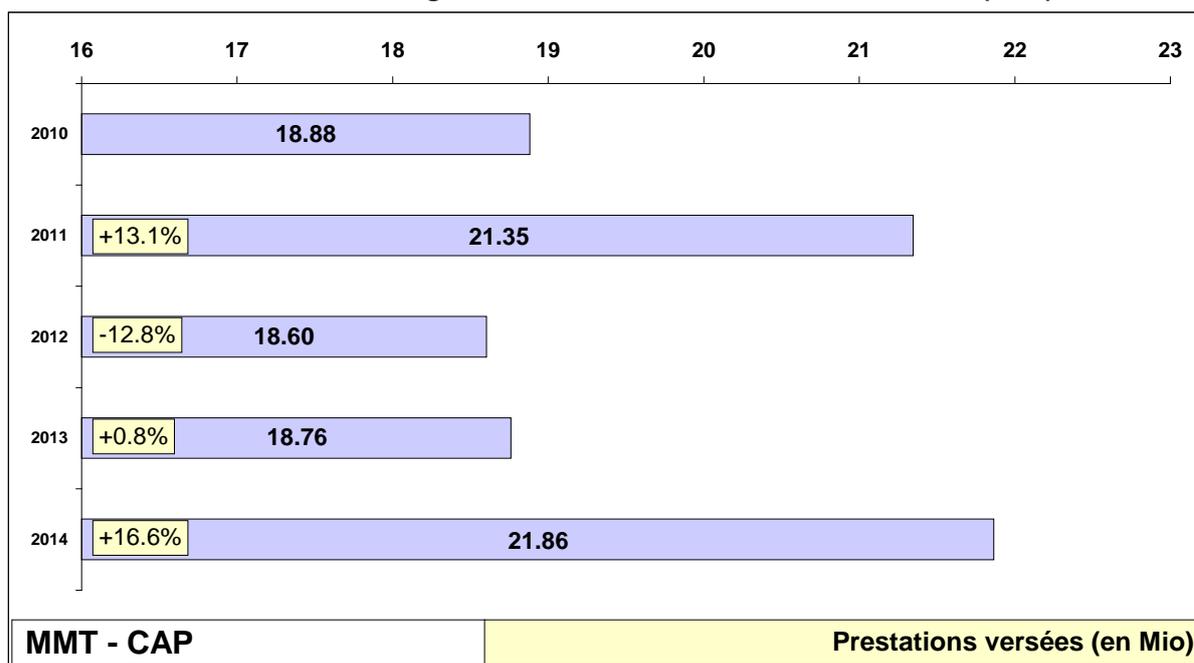
### Prestations versées (sans CAP)



### Répartition

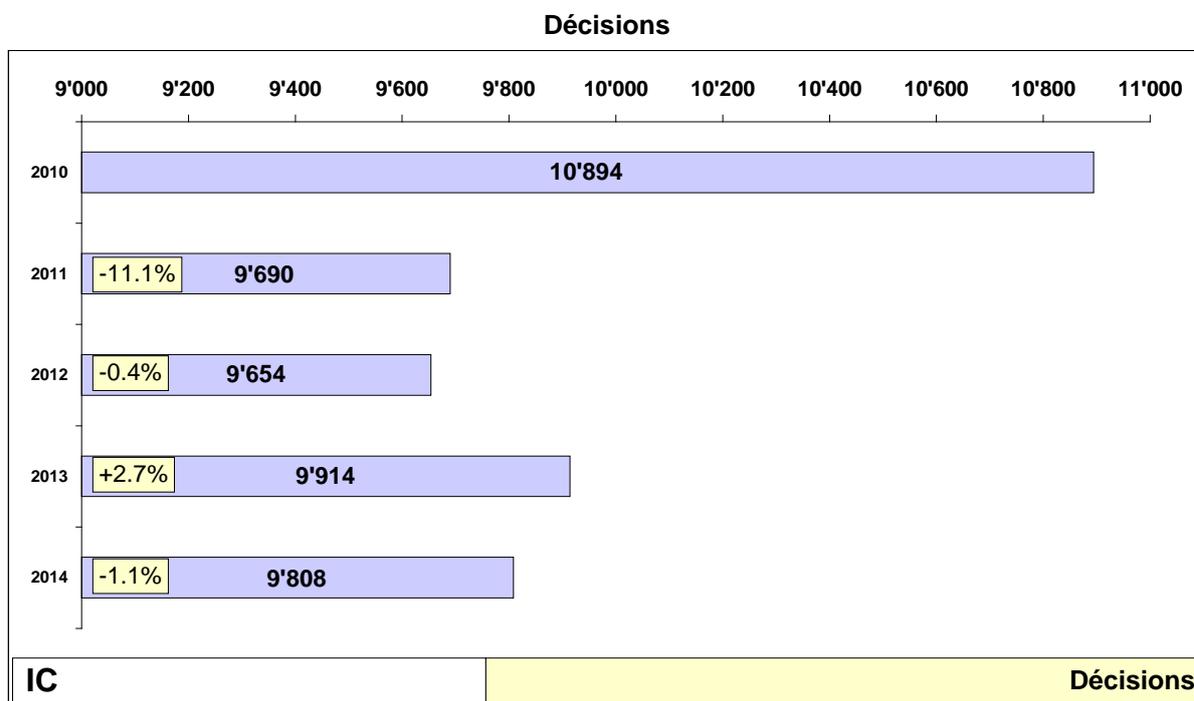


### Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement (CAP)

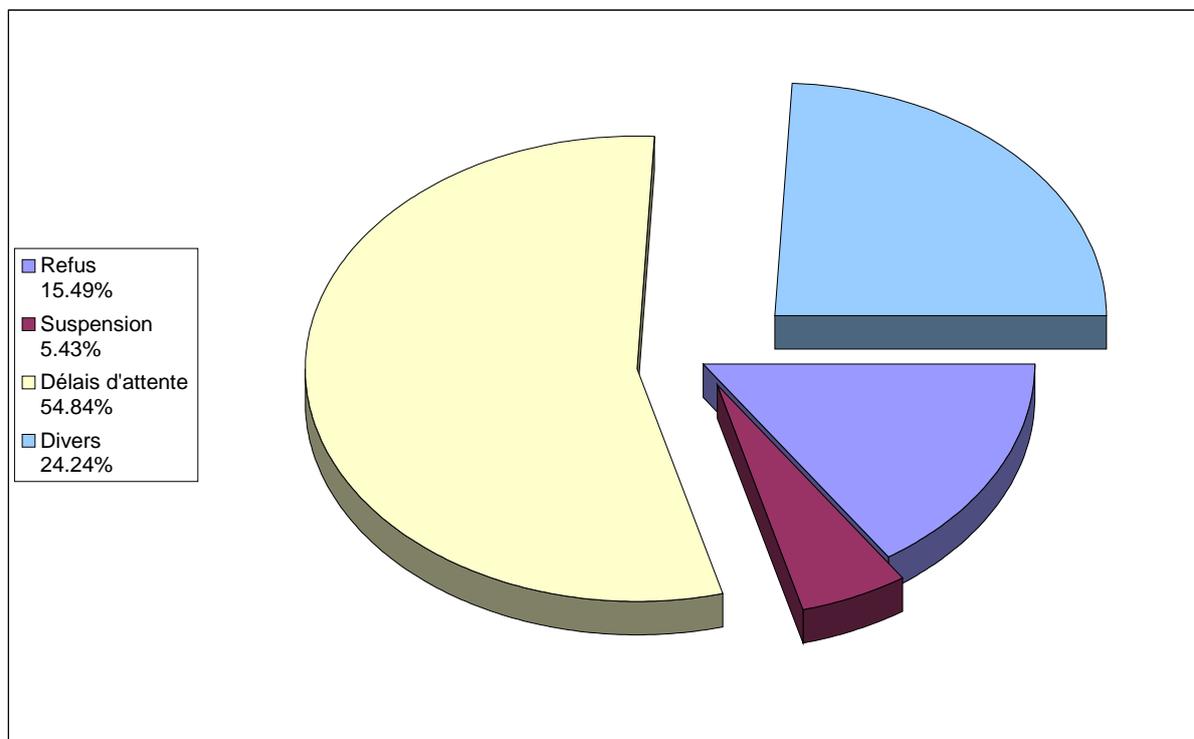


*Rappel* : Les coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement en matière de mesures actives du marché du travail sont comptabilisés selon la date valeur (exigence SECO) et non par année d'utilisation, ce qui peut provoquer des variations annuelles sensibles.

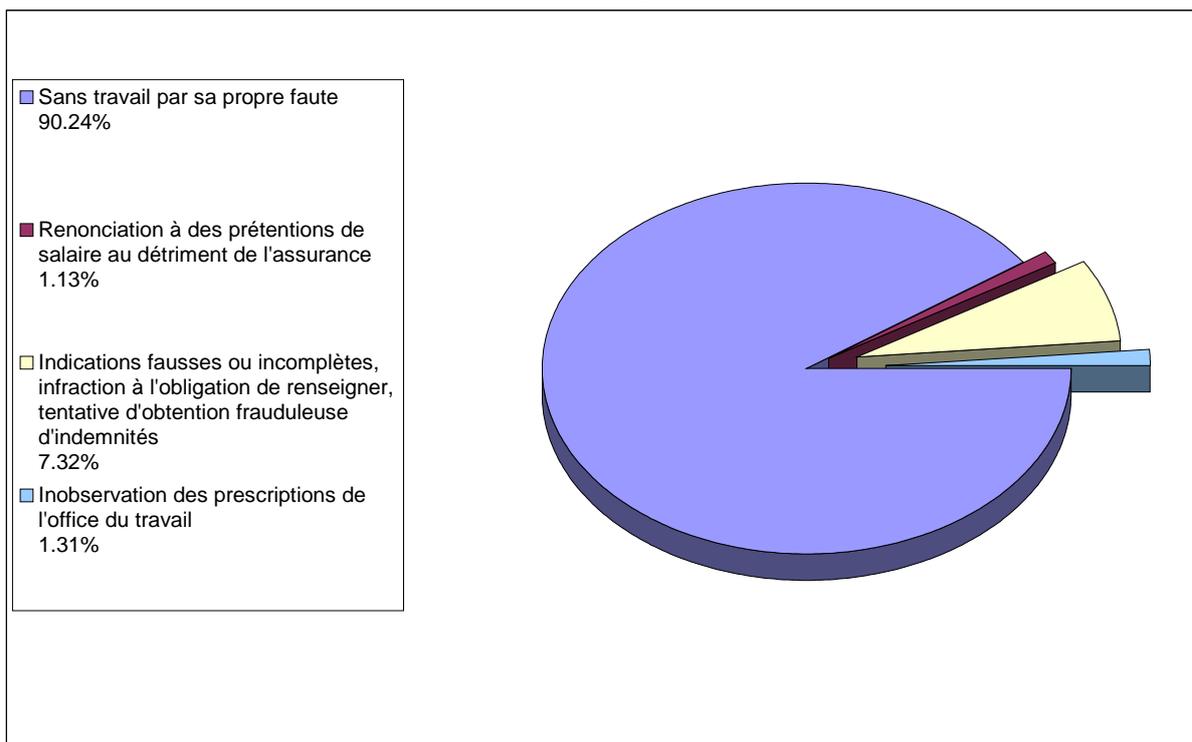
### 3.2 Décisions



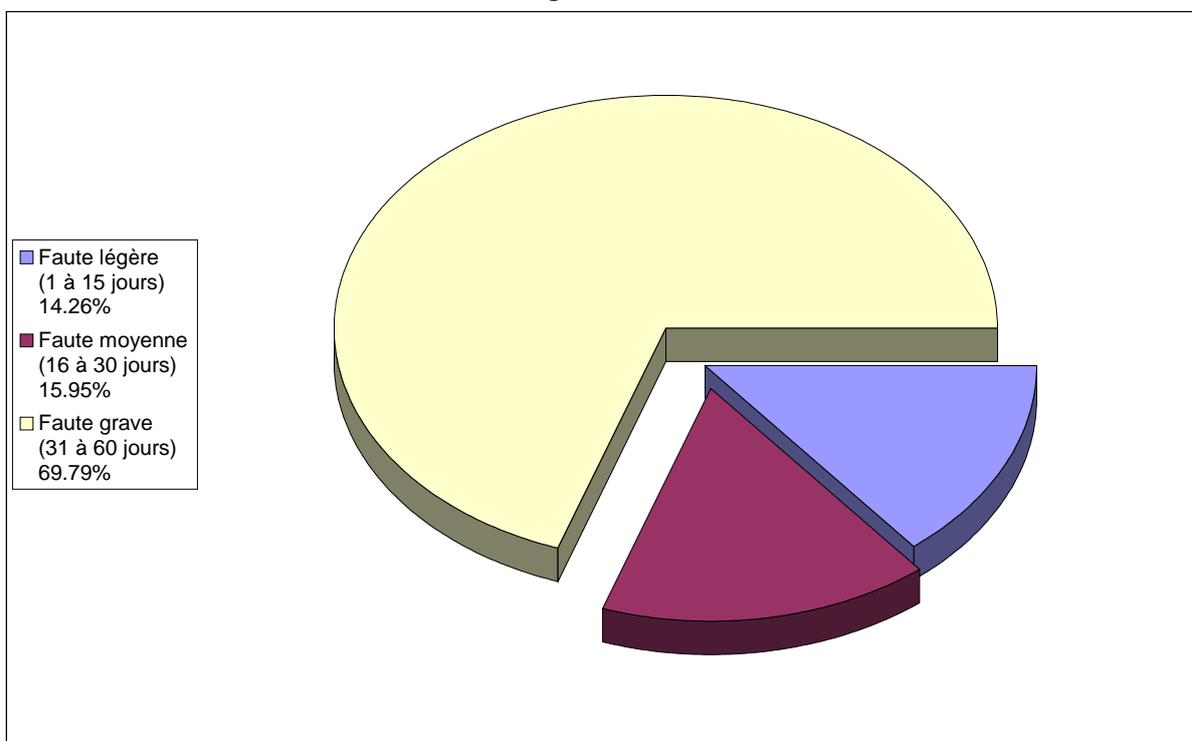
#### Détail des principaux motifs y relatifs (IC/MMT)



### Nature des suspensions

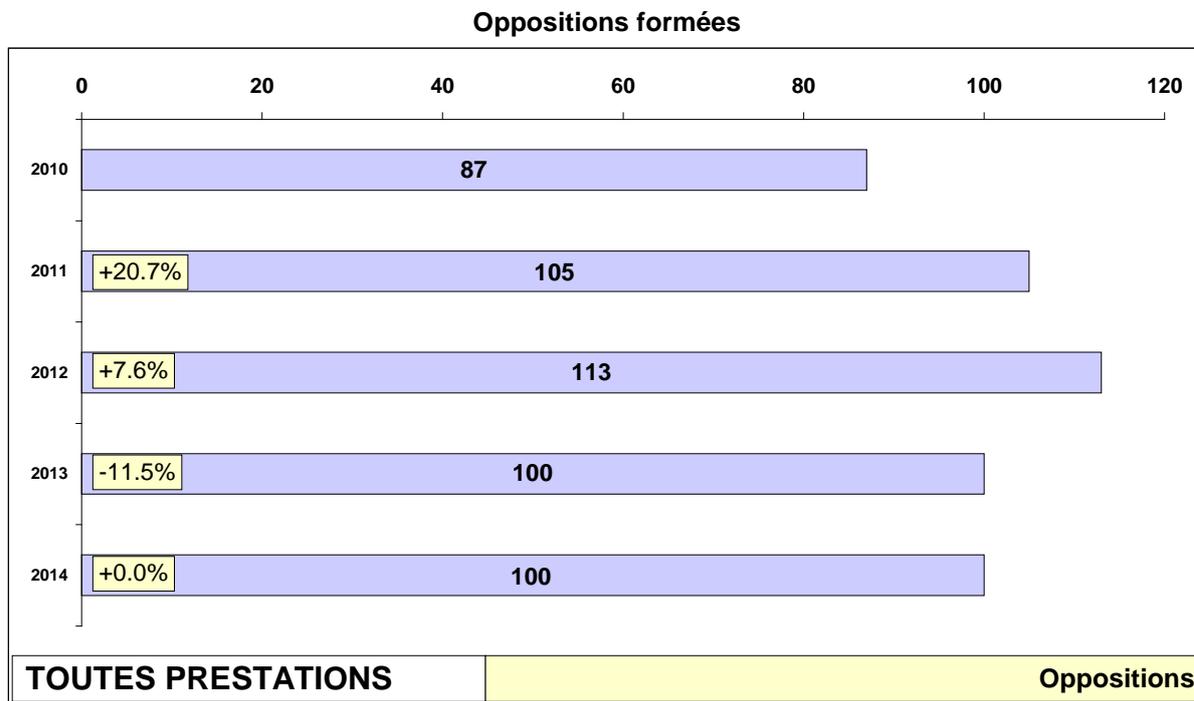


### Degré de faute



### 3.3 Oppositions, demandes de remise

(toutes prestations)

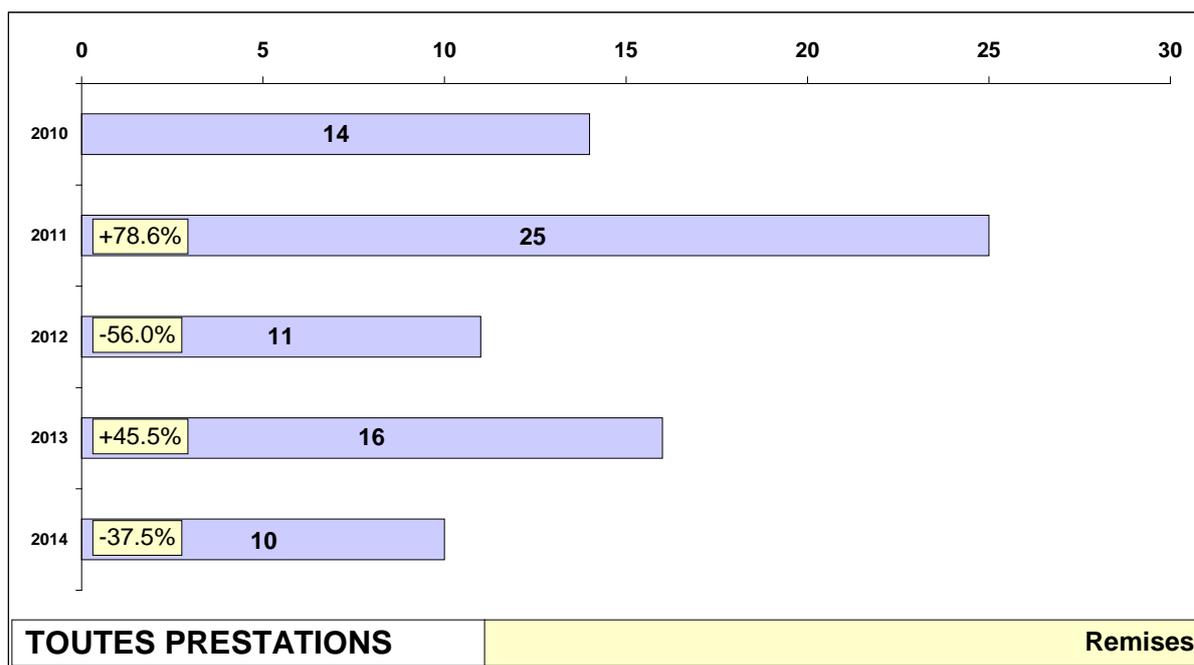


#### Oppositions examinées

Oppositions de	Admises	Admises partiellement	Rejetées	Irrecevables	En suspens	Totaux
2009				1		1
2012				1	3	4
2013		1	5	2	1	9
2014	9	4	52	5	28	98
<b>Totaux</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>57</b>	<b>9</b>	<b>32</b>	<b>112</b>

9 recours ont été introduits contre les décisions sur opposition.

### Demandes de remise



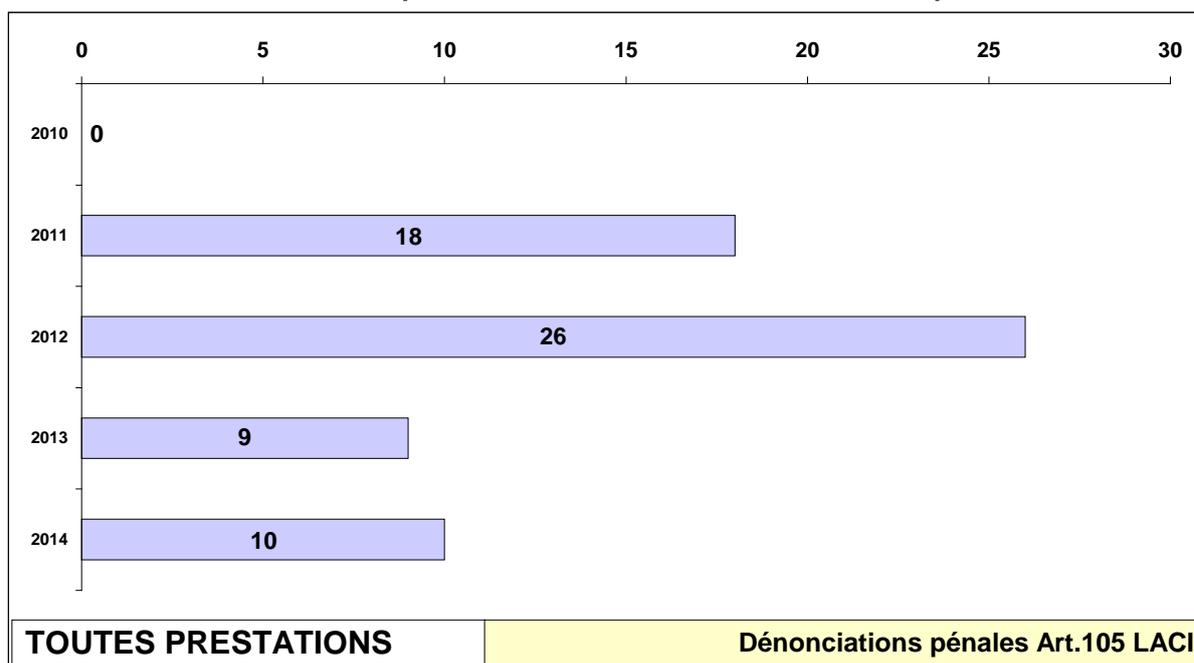
*Une demande de remise est une demande de libération de rembourser un montant versé à tort.*

### 3.4 Lutte contre les abus

Afin de lutter efficacement contre les abus, en sus de la demande de restitution des prestations (Cf. décisions et nature des suspensions sous chiffre 3.2), la caisse dénonce au procureur, après les avoir entendus, les bénéficiaires dont il est manifeste que, par des indications fausses

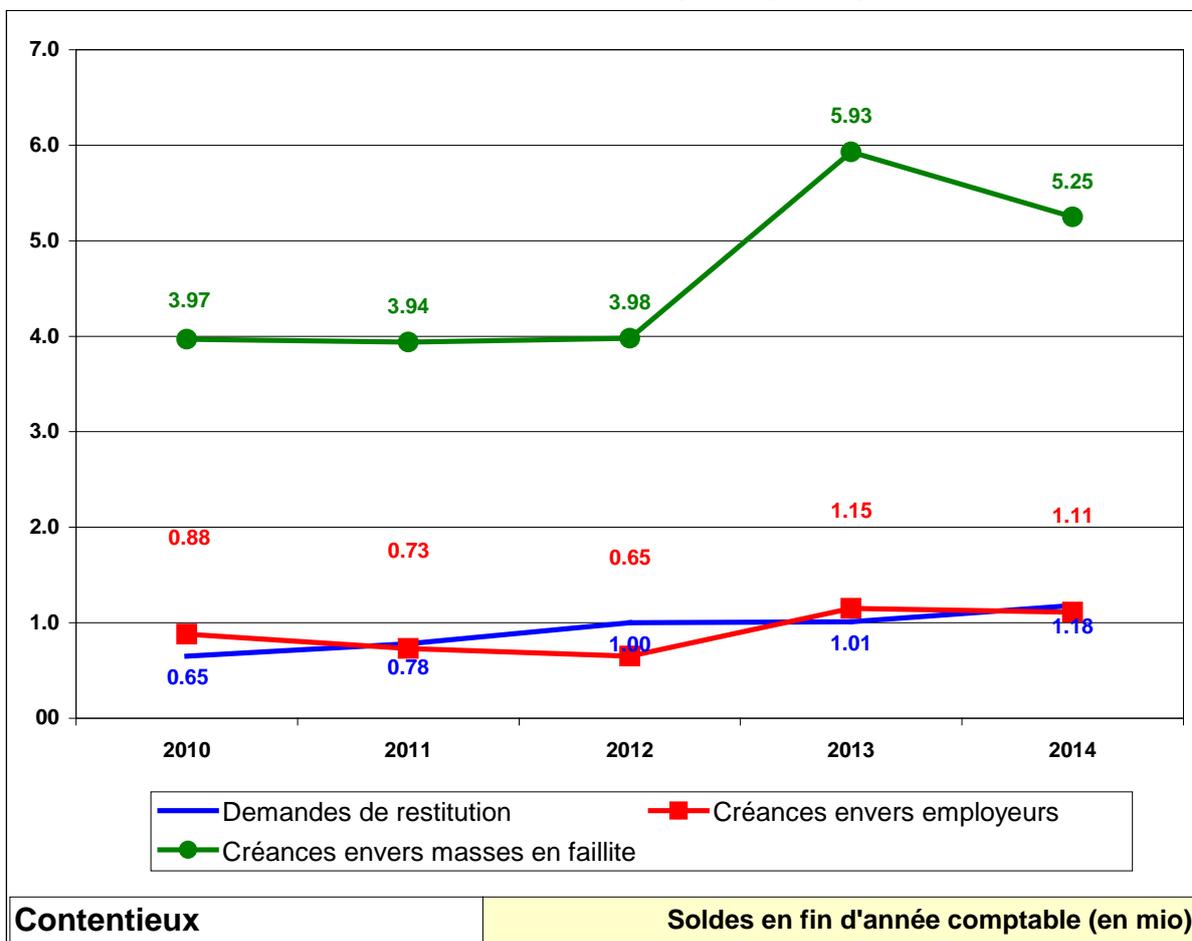
ou incomplètes, ils ont obtenu volontairement des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit. L'infraction la plus courante consiste en la dissimulation d'un gain obtenu durant une période de chômage.

**Dénonciations pénales, art. 105 LACI, voire 146 du Code pénal**



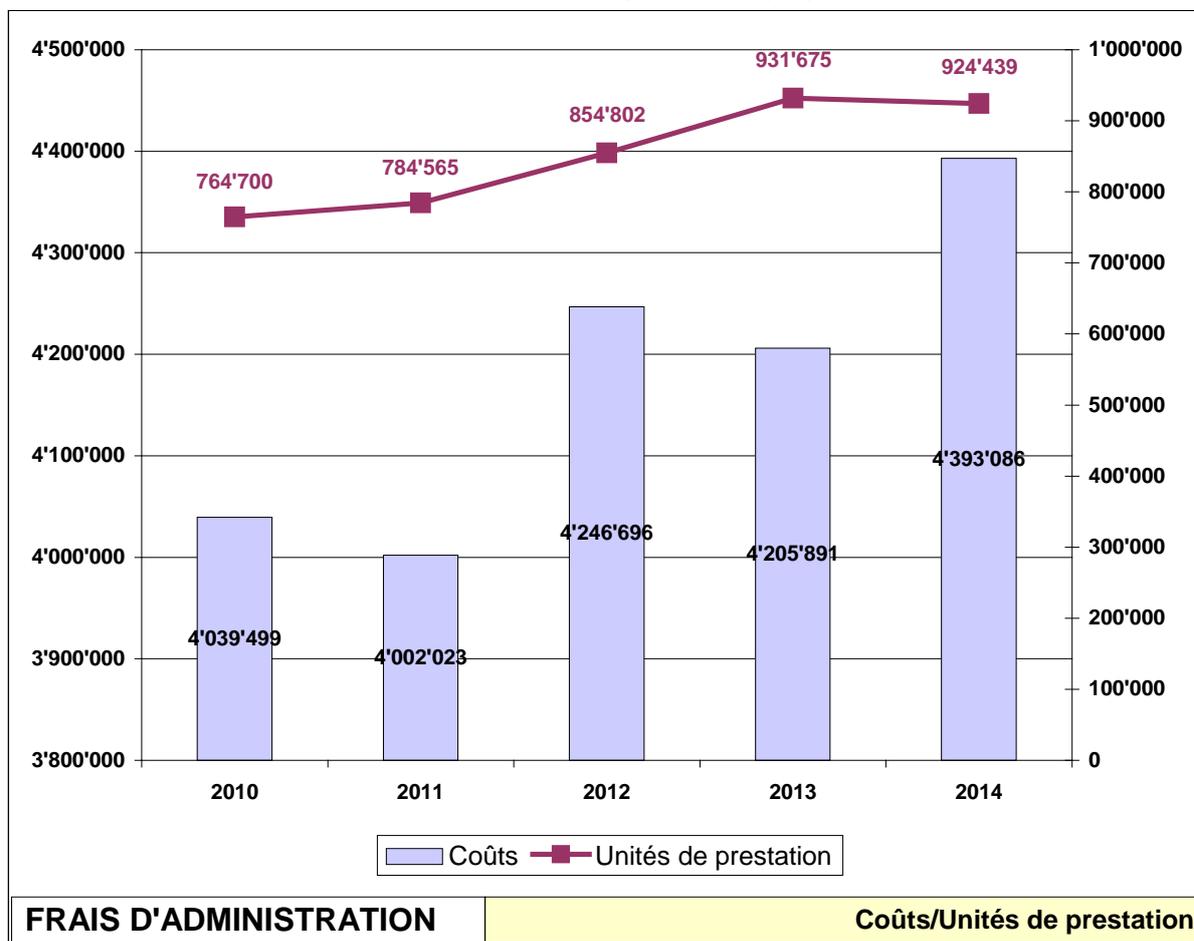
### 3.5 Contentieux

Soldes en fin d'année comptable (en mio)

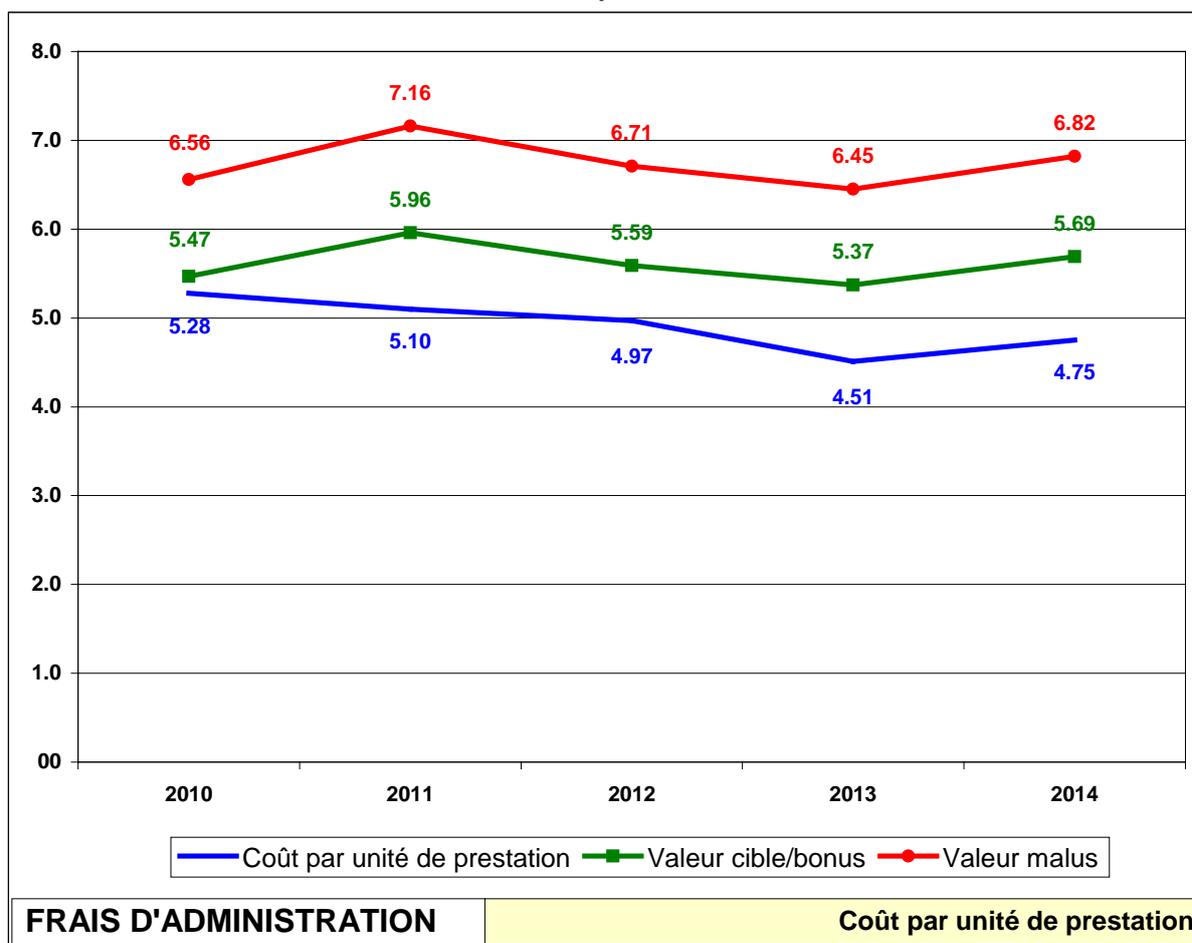


**3.6 Frais d'administration**

**Coûts / Unités de prestation (UP)**



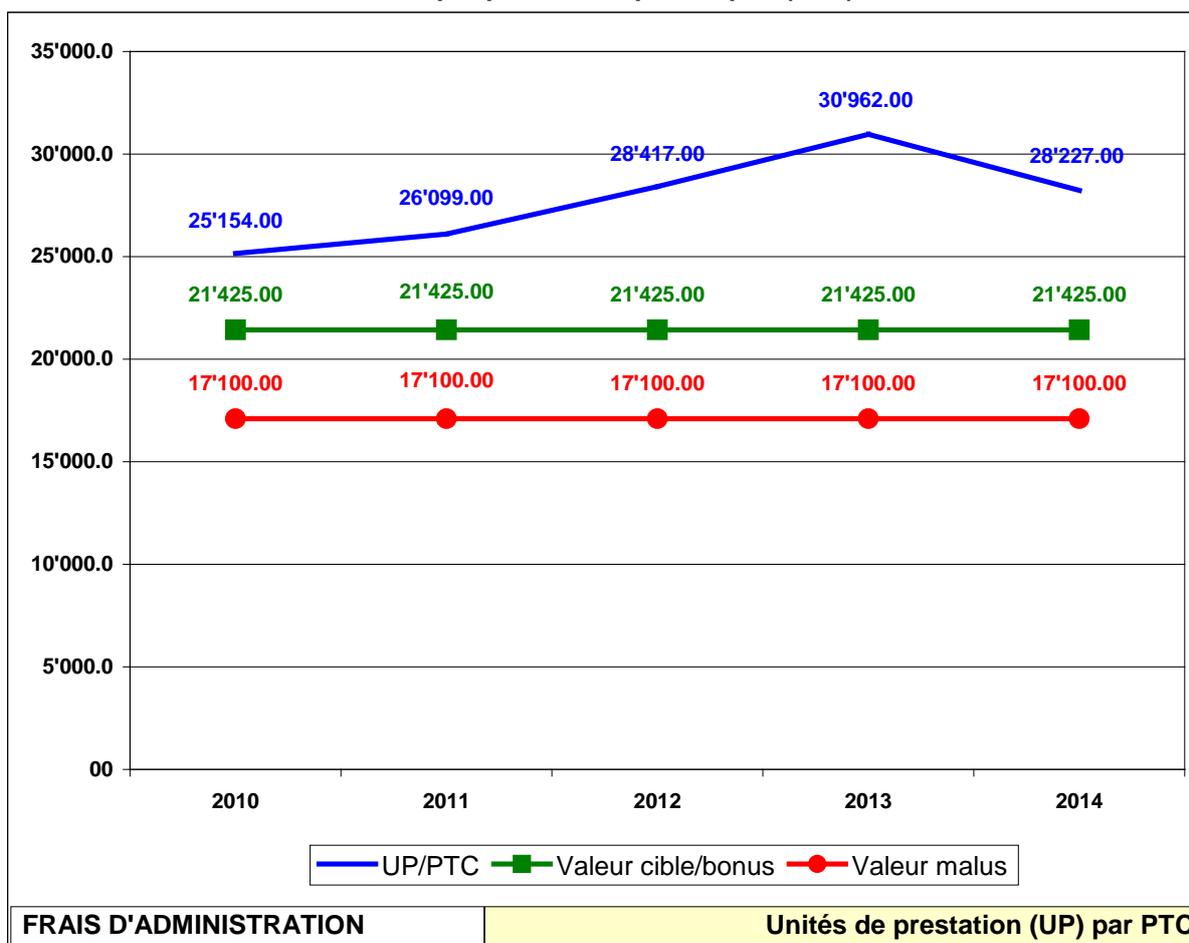
### Coût par UP



Le tableau ci-dessus montre l'évolution des coûts par UP de la caisse et indique les valeurs à atteindre ou à ne pas dépasser.

Avec un coût de Fr. 4.75 par UP, la caisse a un coût inférieur de Fr. 0.94 par rapport à la valeur cible / bonus fixée à Fr. 5.69. Elle a une marge de manœuvre de Fr. 2.07 par rapport à la valeur malus arrêtée à Fr. 6.82. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

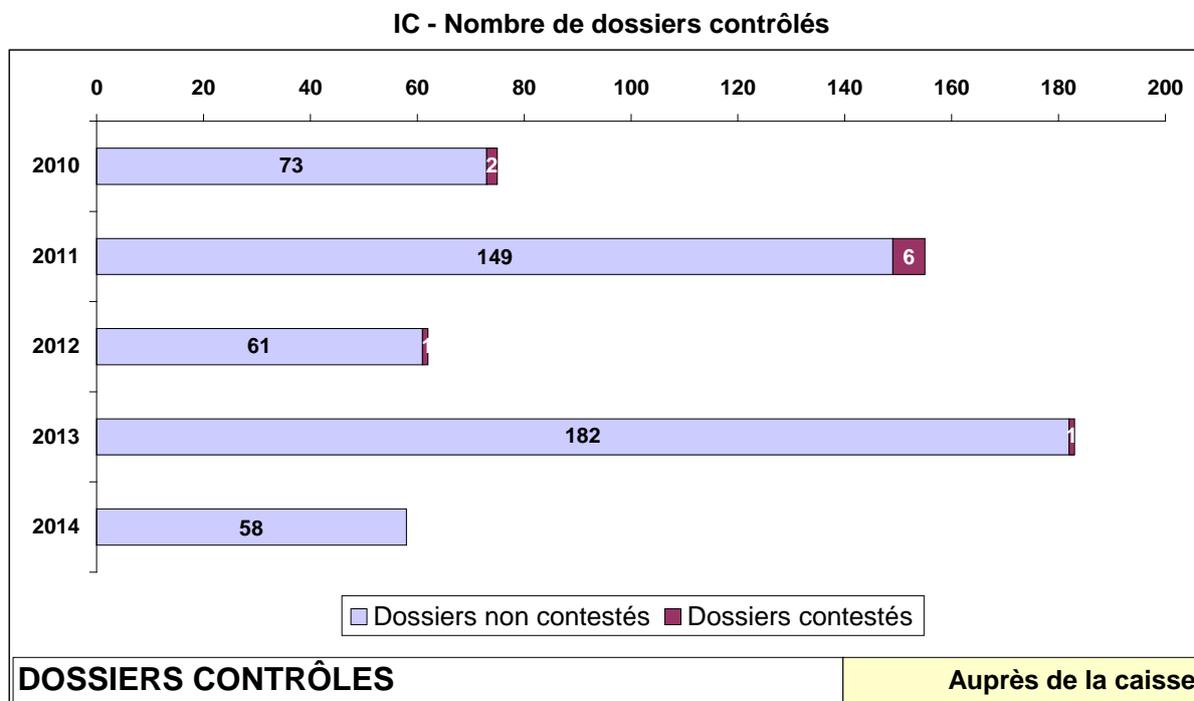
### UP par poste à temps complet (PTC)



Le tableau ci-dessus indique que la caisse a réalisé 28'227 UP par PTC alors que la valeur cible est de 21'425 et la valeur malus de 17'100. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

### 3.7 Surveillance

La Confédération exerce la surveillance. Les contrôles opérés par le SECO, secteur Inspection, portent principalement sur l'application du droit. Chaque succursale / secteur d'activité de la caisse est contrôlé une fois tous les deux ans.



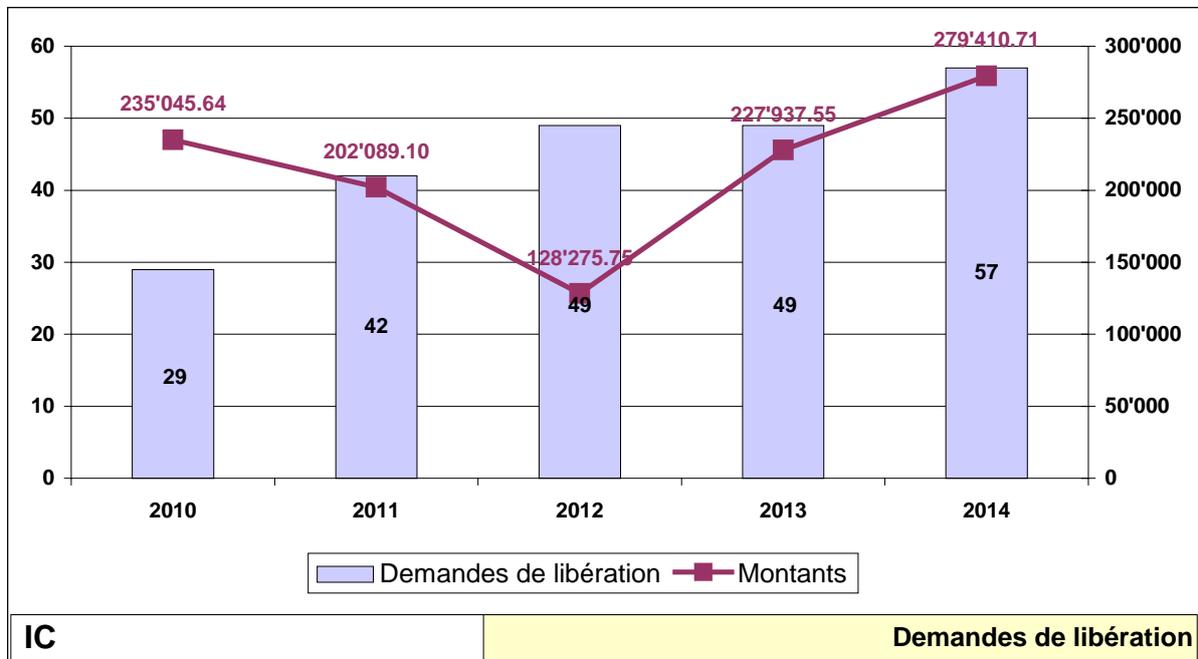
Montants non contestés : Fr. 1'394'531.00

Montants contestés : Fr. 0.00

En 2014, le secteur ICI - RHT - INT n'a fait l'objet d'aucun contrôle par le SECO.

Lorsqu'une prestation versée à tort est irrécupérable par la caisse à la suite d'un contrôle du SECO ou en raison de l'impossibilité d'encaisser la somme demandée en restitution, cette dernière a l'obligation de demander à l'autorité de surveillance d'être libérée de l'obligation de réparer. Cette libération n'intervient qu'en cas d'absence de faute de la caisse ou de faute qualifiée de "légère".

#### Demands de libération de l'obligation de réparer présentées par la caisse au nom du fondateur



En 2014, aucun montant n'a été mis à charge du fondateur.

### 3.8 Révision des comptes

Les comptes de la caisse sont contrôlés par une fiduciaire dûment mandatée par le SECO.

# Annexes

## 3.9 Compte d'exploitation et bilan

### Compte d'exploitation

<b>DEPENSES</b>	<b>au 31.12.2013</b>	<b>au 31.12.2014</b>
Ind. de chômage soumises à cotis.	105'579'978.75	108'909'075.45
Ind. de chômage non soumises à cotis.	479'310.60	579'778.35
Allocations familiales	2'064'067.00	2'195'462.20
Ind. en cas de réduction de l'horaire de travail	4'488'173.70	1'553'759.05
Ind. en cas d'intempéries	1'677'647.45	692'438.45
Ind. en cas d'insolvabilité	3'589'383.15	1'361'421.70
Frais afférents au projet	18'759'612.30	21'864'788.90
Allocations de formation	186'712.00	158'927.30
Frais de cours	2'413'545.50	2'483'879.40
Allocations d'initiation au travail	1'443'707.25	1'835'069.00
Contributions aux frais de déplacement	21'983.70	32'610.10
Contributions aux frais de séjour hebdomadaire	49'980.30	24'347.65
Frais de justice et de procédure	8'700.00	2'200.00
Frais de poursuites	25'966.40	25'897.30
Frais d'examen de la cch	1'501.70	3'488.90
Bonification pour risque de responsabilité	10'956.00	34'556.25
Frais d'administration	4'205'891.45	4'393'086.46
Bonus	15'676.00	29'053.00
Charges des intérêts	0.00	0.00
Amortissements divers	250.08	9'338.51
Autres charges	0.00	0.00
Programmes de stabilisation	0.00	0.00
Charges des avances Accords bilatéraux	0.00	0.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>145'023'043.33</b>	<b>146'189'177.97</b>
<b>RECETTES</b>		
Produit insolvabilité	178'538.99	855'184.68
Produit stages professionnels	139'674.00	139'966.55
Remboursement d'anciennes prestations	0.00	0.00
Prestations échues	0.00	2'336.50
Produit responsabilité du fondateur	828.20	4'481.40
Cotisations AVS sur IC	5'437'459.15	5'608'894.70
Cotisations LPP sur IC	631'117.80	657'801.85
Cotisations AANP sur IC	2'781'055.60	2'869'166.30
Produit provenant de frais de justice et de procédure	150.00	0.00
Remboursement de frais de poursuite	10'931.85	28'423.65
Produit malus	0.00	0.00
Frais d'administration non agréés	0.00	0.00
Intérêts créditeurs	986.55	1'401.65
Différences d'arrondis	18.75	21.11
Produit des remboursements - général	0.00	0.00
Avances du SECO	137'100'000.00	137'600'000.00
Exportation de prestations Accords bilatéraux	9'957.25	0.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>146'290'718.14</b>	<b>147'767'678.39</b>
Excédent de recettes	1'267'674.81	1'578'500.42
Excédent de dépenses		

Désignation des comptes selon la terminologie du SECO

**Bilan**

<b>ACTIF</b>	<b>au 31.12.2013</b>	<b>au 31.12.2014</b>
Caisses	824.25	829.15
Postes	18'663.49	46'351.69
Banques	1'875'925.70	3'374'730.45
Avances du fonds de compensation AC	0.00	0.00
Créances IC, MMT, INT, RHT et AEP	1'015'799.76	1'184'895.60
Avances servies aux bénéficiaires	26'465.55	38'724.20
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	1'151'163.35	1'118'530.05
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	5'931'436.60	5'254'776.80
Créances stages professionnels	26'241.40	36'985.35
Responsabilité du fondateur	0.00	0.00
Demandes de restitution - général	102'122.80	129'571.15
Avoir impôt anticipé	342.30	270.40
Actifs de régularisation	20'517.85	15'943.70
Machines et mobilier de bureau	11'022.00	5'558.00
Logiciels	16.00	16.00
Matériel informatique	46'814.00	9'275.00
Transformations immobilières	88'906.00	89'587.00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>10'316'261.05</b>	<b>11'306'044.54</b>
<b>PASSIF</b>		
Dettes à court terme IC, MMT, INT et RHT	7'076.00	6'797.00
Dettes à court terme AEP	2'606.65	2'062.00
Dettes à court terme impôt à la source et assurances sociales	0.00	-22.10
Dettes à court terme insolvabilité	0.00	0.00
Dettes en souffrance à court terme	1'627.70	13'395.10
Dettes sur provision art. 29	1'151'163.35	1'120'774.95
Dettes sur provision indemnité en cas d'insolvabilité	5'931'436.60	5'254'776.80
Dettes sur provision bonification risque responsabilité	218'311.25	248'710.95
Dettes sur provision stages professionnels	26'241.40	36'985.35
Dettes résultant des frais d'administration	161'472.33	225'339.20
Dettes sur provisions bonus	90'880.35	96'789.75
Passifs transitoires	24'123.35	20'613.05
Fonds de roulement	2'701'322.07	4'279'822.49
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10'316'261.05</b>	<b>11'306'044.54</b>

Désignation des postes selon la terminologie du SECO

## 4. Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

## 4.1 Compte d'exploitation et bilan

### Compte d'exploitation

	Au 31.12.2014		Ecart au
	Détail Fr.	Somme Fr.	compte 2013 Fr.
<b>Charges</b>			
<b>En application de la LEMC<sup>1</sup></b>		<b>13'945'151.25</b>	- 655'884.62
<b>Mesures actives fédérales relatives au marché du travail</b>	<b>8'531'294.85</b>		
Participation financière aux mesures	8'185'000.00		
Participation financière aux mesures 2014	8'158'000.00		
Participation financière aux mesures 2013	27'000.00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage	346'294.85		
Participation 2014	550'000.00		
Participation 2013	-203'705.15		
<b>Mesures complémentaires cantonales</b>	<b>5'368'891.50</b>		
Allocations cantonales d'initiation au travail	316'334.80		
Contributions cantonales aux frais de déplacement	21'817.25		
Contrats d'insertion professionnelle / Programmes de qualification	4'690'412.90		
Contrats d'insertion professionnelle / Programmes de qualification 2014	4'833'607.10		
Contrats d'insertion professionnelle 2013	-143'194.20		
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	219'995.35		
Contrats d'activité professionnelle	133'641.20		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	-13'310.00		
Mesures 2014	6'690.00		
Mesures 2013	-20'000.00		
<b>Frais d'exploitation des offices régionaux de placement</b>	<b>44'964.90</b>		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage	44'964.90		
Frais 2014	15'000.00		
Frais 2013	29'964.90		
<b>Risque responsabilité</b>	-		
Service industrie, commerce et travail	-		
Assurance chômage	-		
<b>Dépenses pour tiers entièrement compensées</b>		<b>541'254.95</b>	- 12'986.65
<b>Institutions</b>	<b>541'254.95</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	541'254.95		
<b>Frais d'administration</b>		<b>64'512.82</b>	+ 3'468.69
<b>Administration et gestion</b>	<b>64'284.85</b>		
Indemnisation de la logistique des mesures du marché du travail	22'942.00		
Indemnisation de la caisse publique cantonale valaisanne de chômage	41'249.65		
Software de gestion des mesures cantonales, frais d'entretien et divers	93.20		
<b>Taxes, frais bancaires et divers</b>	<b>227.97</b>		
<b>Dépenses diverses</b>		- fr.	-
<b>Total charges</b>		<b>14'550'919.02</b>	
<b>Produits</b>			
<b>Financement</b>		<b>16'128'954.95</b>	+ 1'734'713.35
<b>Confédération (SECO)</b>	<b>434'466.05</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	434'466.05		
<b>Canton</b>	<b>106'788.90</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	106'788.90		
<b>Alimentation</b>	<b>15'587'700.00</b>		
Part canton	9'820'251.00		
Part communes	5'767'449.00		
<b>Intérêts</b>		<b>4'963.75</b>	- 1'175.25
<b>Produits divers</b>		<b>32'615.85</b>	+ 32'615.85
<b>Total produits</b>		<b>16'166'534.55</b>	
<b>Excédent de financement</b>		<b>1'615'615.53</b>	+ 2'431'556.53

<sup>1</sup>LEMC : loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

<sup>2</sup>soit l'autorité cantonale (Act), les ORP et la LMMT.

## Bilan

	Au 31.12.2013	Au 31.12.2014		Modification de l'exercice
		Détail	Somme	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Actif</b>				
<b>Banque</b>	<b>12'674'625.05</b>		<b>14'860'085.85</b>	+ 2'185'460.80
<b>Comptes courants - débiteurs</b>	<b>72'540.05</b>		<b>78'917.20</b>	+ 6'377.15
Adm. fédérale des contributions : impôt anticipé		1'775.80		
Avances aux assurés		-		
Demande de restitution		2'215.65		
Autres débiteurs		74'925.75		
Prêt au canton		-		
<b>Investissements</b>	<b>1.00</b>		<b>1.00</b>	-
Software de gestion des mesures cantonales		1.00		
<b>Actifs transitoires</b>	<b>-</b>		<b>32'615.85</b>	+ 32'615.85
Produits à recevoir		32'615.85		
<b>Total actif</b>	<b>12'747'166.10</b>		<b>14'971'619.90</b>	+ 2'224'453.80
<b>Passif</b>				
<b>Prestations à payer et créanciers divers</b>	<b>105'100.53</b>		<b>58'791.25</b>	- 46'309.28
<b>Compte courant mixte SECO / Fonds cantonal</b>	<b>102'849.10</b>		<b>174'855.30</b>	+ 72'006.20
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale		174'855.30		
<b>Provisions</b>	<b>407'460.36</b>		<b>408'943.41</b>	+ 1'483.05
Risque responsabilité SICT/ORP		217'836.50		
Mesures cantonales spécifiques		191'106.91		
<b>Comptes spéciaux</b>	<b>900'532.95</b>		<b>851'078.05</b>	- 49'454.90
Projet VS-link		127'098.40		
Projet AFOTEC		723'979.65		
<b>Passifs transitoires</b>	<b>8'986'789.30</b>		<b>9'617'902.50</b>	+ 631'113.20
<b>Mesures actives fédérales relatives au marché du travail</b>		<b>8'743'000.00</b>		
Participation forfaitaire aux coûts de chaque mesure		8'158'000.00		
Provisions pour frais non pris en compte par l'assurance-chômage		585'000.00		
<b>Mesures complémentaires cantonales</b>		<b>851'960.50</b>		
Programmes de qualification		820'964.75		
Allocations d'initiation au travail		24'635.75		
Autres mesures		6'360.00		
<b>Divers</b>		<b>22'942.00</b>		
<b>Fonds cantonal</b>	<b>2'244'433.86</b>		<b>3'860'049.39</b>	+ 1'615'615.53
Fonds cantonal au 31.12.2013		2'244'433.86		
Excédent de financement 2014		1'615'615.53		
<b>Total passif</b>	<b>12'747'166.10</b>		<b>14'971'619.90</b>	+ 2'224'453.80

<sup>1</sup>LEMC : loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

<sup>2</sup>soit l'autorité cantonale (Act), les ORP et la LMMT.

## 4.2 Ressources

### Evolution (Art. 47 LEMC)

Année	Participation		Communes	Totaux
	Canton			
1996 - 2004	fr.	33'050'000.00	fr. 33'050'000.00	fr. 66'100'000.00
2005*	fr.	5'642'500.00	fr. 3'607'500.00	fr. 9'250'000.00
2006	fr.	7'076'000.00	fr. 4'524'000.00	fr. 11'600'000.00
2007	fr.	7'076'000.00	fr. 4'524'000.00	fr. 11'600'000.00
2008**	fr.	7'308'000.00	fr. 4'292'000.00	fr. 11'600'000.00
2009	fr.	7'308'000.00	fr. 4'292'000.00	fr. 11'600'000.00
2010	fr.	8'190'000.00	fr. 4'810'000.00	fr. 13'000'000.00
2011	fr.	8'190'000.00	fr. 4'810'000.00	fr. 13'000'000.00
2012	fr.	8'190'000.00	fr. 4'810'000.00	fr. 13'000'000.00
2013	fr.	8'719'200.00	fr. 5'120'800.00	fr. 13'840'000.00
2014	fr.	9'820'251.00	fr. 5'767'449.00	fr. 15'587'700.00
<b>Totaux</b>	<b>fr.</b>	<b>110'569'951.00</b>	<b>fr. 79'607'749.00</b>	<b>fr. 190'177'700.00</b>

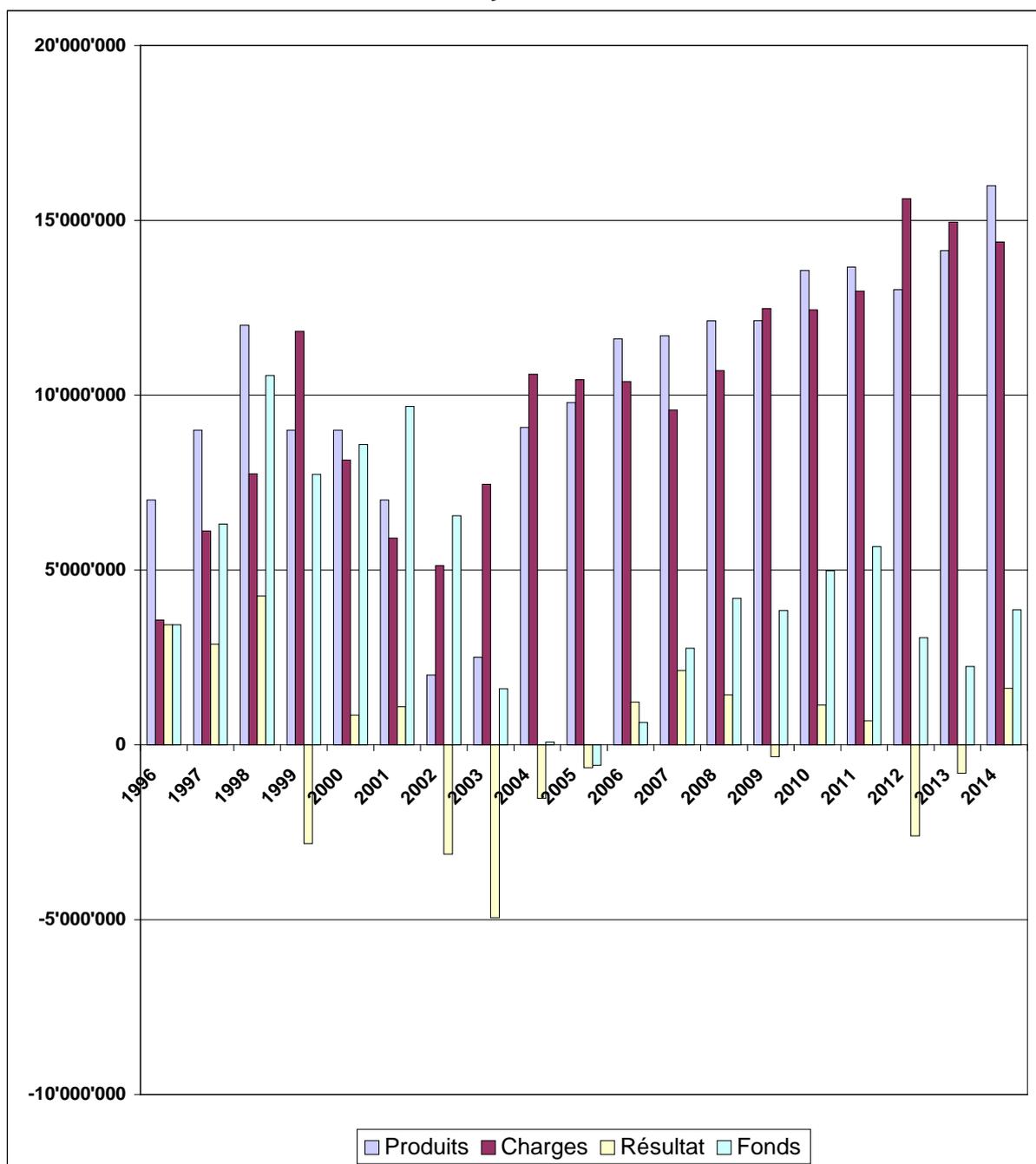
\* 61% canton / 39% communes selon la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

\*\* 63% canton / 37% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### Résultat annuel et situation finale

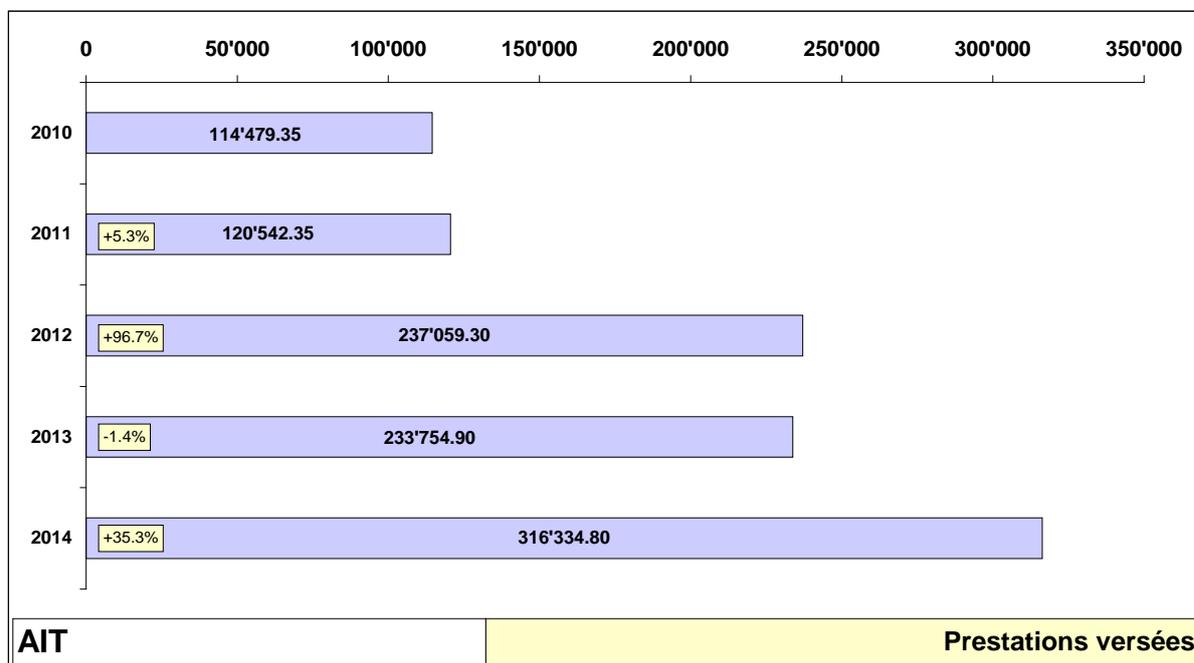
Année	Montant
2005	fr. -657'152.19
2006	fr. 1'220'968.00
2007	fr. 2'122'526.51
2008	fr. 1'425'634.92
2009	fr. -340'996.05
2010	fr. 1'133'951.83
2011	fr. 686'861.67
2012	fr. -2'607'350.53
2013	fr. -815'941.00
2014	fr. 1'615'615.53
<b>Total</b>	<b>fr. 3'860'049.39</b>

### Synthèse

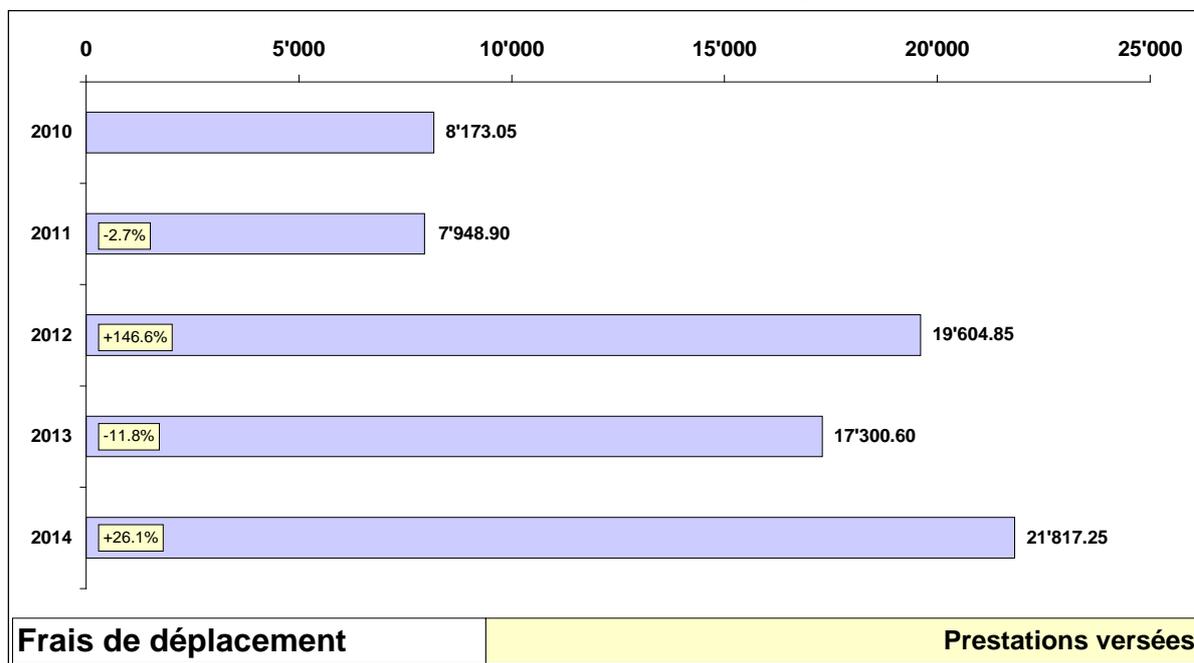


## Evolution des mesures

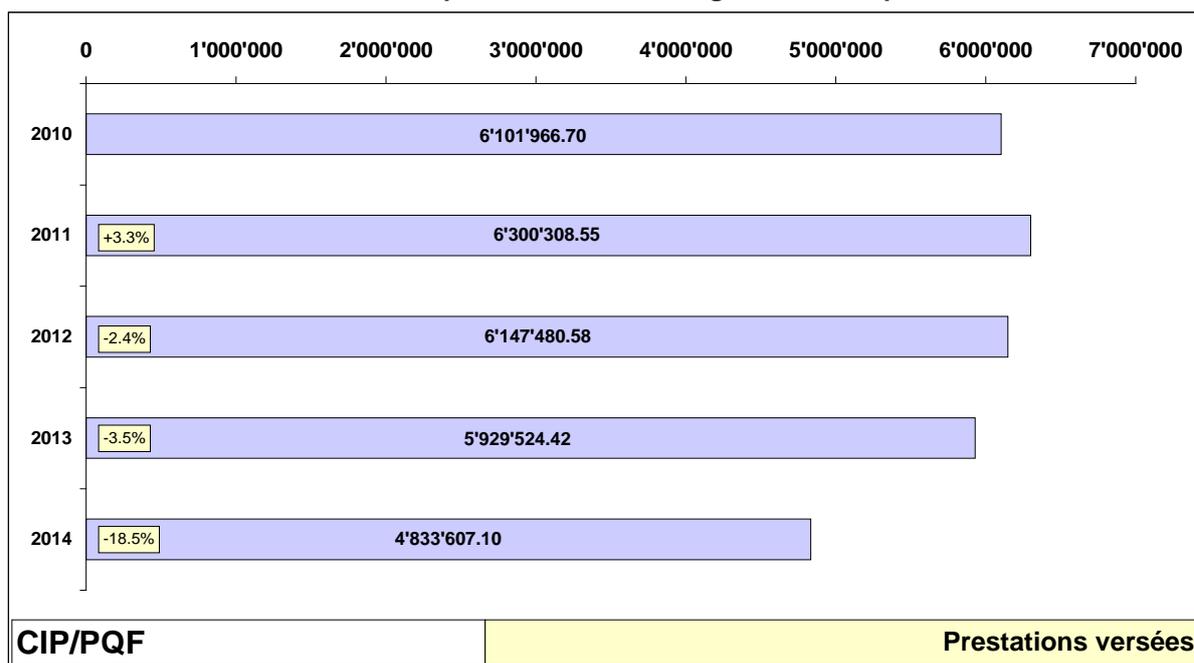
### Allocations cantonales d'initiation au travail



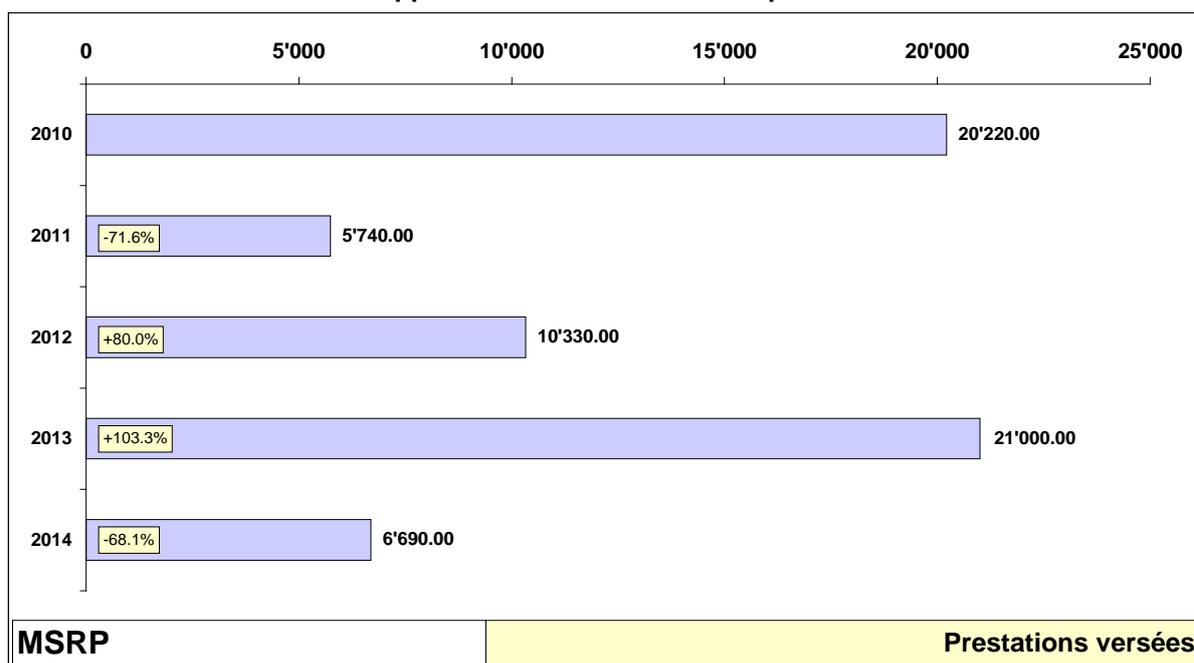
### Contributions cantonales aux frais de déplacement



### Contrats d'insertion professionnelle / Programmes de qualification



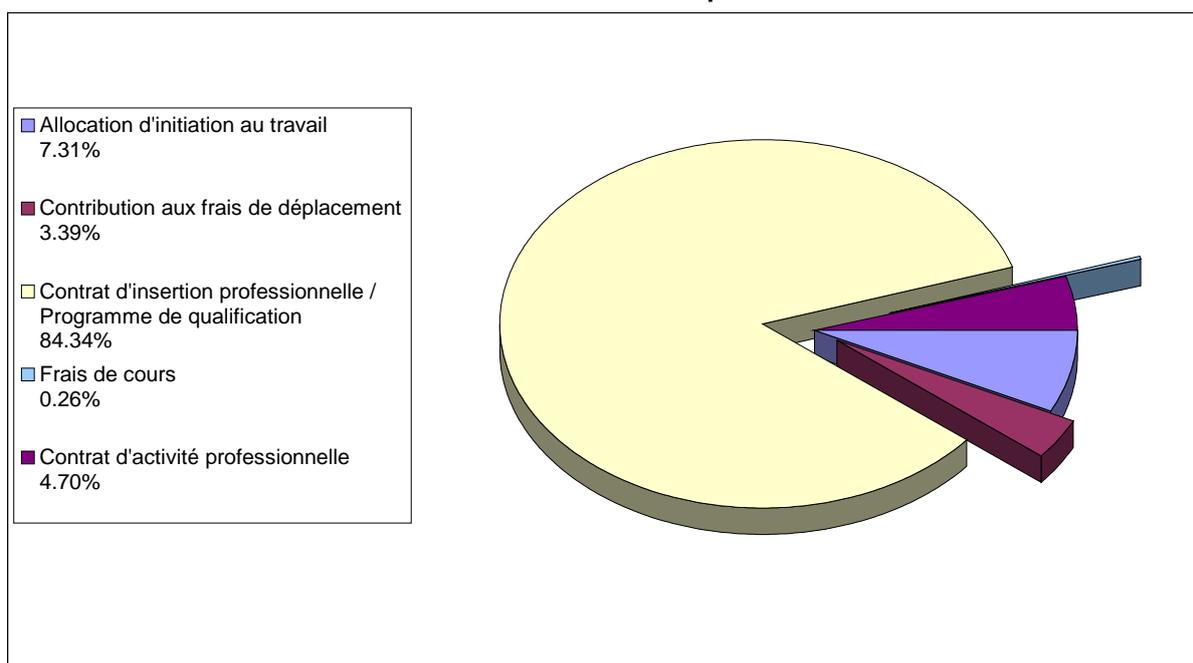
### Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle



### Nombre de bénéficiaires de mesures



### Nombre de bénéficiaires par mesure



### 4.3 Administration

Au terme de l'art. 47 LEMC, le FCE est un fonds spécial de financement au sens de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Il est alimenté par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socioprofessionnelle. Le Grand Conseil arrête lors de la fixation du budget de l'Etat le montant global affecté au FCE pour l'exercice à venir.

La caisse gère le FCE depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1992 et est rémunérée pour ce travail selon le système des imputations.

Pour les paiements exécutés en faveur de mesures analogues à celles prévues par le droit fédéral, ainsi que pour la gestion comptable, le FCE dispose d'un logiciel informatique spécifique.

L'intégration de la gestion et des contrôles administratifs du FCE dans la caisse permet un rapport qualité/coût très favorable car la caisse utilise son expérience au niveau fédéral également au service du canton.

### 4.4 Surveillance

Les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) sont applicables.

### 4.5 Révision des comptes

Les comptes du FCE sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.

## 5. GETAC

## 5.1 Compte d'exploitation et bilan

### Compte d'exploitation

	Au 31.12.2014		Ecart au compte 2013 Fr.
	Détail Fr.	Somme Fr.	
<b>Charges</b>			
<b>Mesures de placement</b>			
<b>Mesures fédérales</b>		<b>497'670.95</b>	- 143'057.90
Frais de cours	5'535.00		
Frais divers	-		
<b>Mesures cantonales</b>	<b>492'135.95</b>		
Salaire brut et charges sociales	489'840.95		
Frais de cours	2'295.00		
Frais divers	-		
<b>Frais d'administration</b>		<b>566'860.00</b>	- 7'705.80
Salaire brut et charges sociales	496'486.95		
Location	38'064.65		
Matériel de bureau	6'114.55		
Assurances	1'981.10		
Déplacements	4'001.50		
Formation	1'710.10		
Frais d'envoi et téléphonie	4'932.10		
Immobilisations : acquisition et amortissement	6'526.10		
Frais de maintenance	6'416.50		
Taxes, frais bancaires et divers	626.45		
Frais de relations publiques	-		
<b>Total charges</b>		<b>1'064'530.95</b>	
<b>Produits</b>			
<b>Financement</b>		<b>1'056'642.90</b>	- 152'727.55
<b>Confédération (SECO)</b>	<b>440'001.05</b>		
Coûts afférents au projet	440'001.05		
<b>Canton (Fonds cantonal pour l'emploi)</b>	<b>600'641.85</b>		
Coûts afférents au projet	199'326.70		
Mesures cantonales : versement du salaire net	401'315.15		
<b>Communes (Centres Médicaux Sociaux)</b>	<b>16'000.00</b>		
Frais d'organisation de mesure LIAS	16'000.00		
<b>Intérêts</b>		<b>58.05</b>	- 11.15
<b>Produits divers</b>		<b>7'830.00</b>	+ 1'975.00
<b>Total produits</b>		<b>1'064'530.95</b>	

## Bilan

	Au 31.12.2013	Au 31.12.2014		Modification de l'exercice
		Détail	Somme	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Actif</b>				
Caisse	-		-	-
<b>Comptes courants - débiteurs</b>	<b>105'547.10</b>		<b>197'083.20</b>	+ 91'536.10
Demandes de restitution - général		22'227.90		
c/c auprès du fonds cantonal pour l'emploi		174'835.00		
Avoir impôt anticipé		20.30		
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>140'674.30</b>		<b>108'083.40</b>	- 32'590.90
<b>Immobilisations</b>	<b>13'375.10</b>		<b>10'050.35</b>	- 3'324.75
<b>Total actif</b>	<b>259'596.50</b>		<b>315'216.95</b>	+ 55'620.45
<b>Passif</b>				
Créanciers	79'888.50		94'268.05	+ 14'379.55
Comptes de passage	13'375.10		10'050.35	- 3'324.75
Passifs transitoires	166'332.90		210'898.55	+ 44'565.65
<b>Total passif</b>	<b>259'596.50</b>		<b>315'216.95</b>	+ 55'620.45

## 5.2 Mission

Dans le cadre de la LACI, de la LEMC et de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS), GETAC est un organisateur de mesures actives du marché du travail proposant différentes prestations pour les demandeurs d'emploi. En collaboration avec les ORP et les centres médico-sociaux (CMS), GETAC a pour mission de rechercher, organiser et développer des emplois temporaires auprès des différents services et institutions de l'administration cantonale valaisanne. Les participants peuvent ainsi bénéficier, entre autres, d'une expérience professionnelle supplémentaire, d'un réseau de contacts élargi et de différentes journées d'orientation/formation en lien avec le marché du travail. Leur parcours se voit agrémenté d'une plus-value et d'une référence de qualité quant à leurs démarches de recherches d'emploi. Le mandat de GETAC, en application des directives du SECO, consiste donc à contribuer au placement fixe des assurés dans les meilleurs délais.

## 5.3 Types de mesures

GETAC propose différents contrats aux demandeurs d'emploi :

- **Mesures fédérales**
  - Emploi temporaire (ET) destiné aux personnes avec expérience professionnelle, bénéficiant des prestations de l'assurance-chômage.
  - Stage professionnel (ST6) essentiellement destiné à des personnes n'ayant pas ou peu d'expérience ou souhaitant s'enrichir d'une activité différente.
- **Mesures cantonales**
  - Programme de qualification (PQF) destiné aux personnes ayant épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage ou exercé une activité indépendante.
  - Mesures LIAS stage pratique (LSP) destinées aux personnes sollicitant l'aide sociale.

## 5.4 Activité principale du coordinateur, le placement

GETAC effectue des placements individualisés pour chaque assuré. Pour ce faire, le coordinateur définit, suite à un entretien avec l'assuré et en collaboration avec les ORP, des objectifs visant à mieux cibler ces placements (par le biais d'un formulaire intitulé "accord d'objectifs"). GETAC garantit ainsi la mise à profit d'un savoir déjà acquis, l'apprentissage de nouvelles connaissances, le maintien d'un rythme de travail, l'augmentation de la confiance en soi et l'utilisation judicieuse de la référence de cette activité pour les recherches d'emploi. L'objectif fondamental de GETAC est et reste la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Cette tâche ne peut être menée à bien qu'avec la collaboration des ORP, des CMS et de tous les services de l'administration cantonale.

## 5.5 Types de postes proposés

La collaboration avec les services cantonaux permet d'offrir aux participants une palette d'activités intéressantes et variées. En fonction du profil des assurés et de leurs compétences, GETAC effectue, dans la mesure du possible, des placements "sur mesure" et diversifiés (domaines administratif, scientifique, économique, technique, social, culturel, etc.), tout en veillant à apporter un enrichissement au parcours des demandeurs d'emploi.

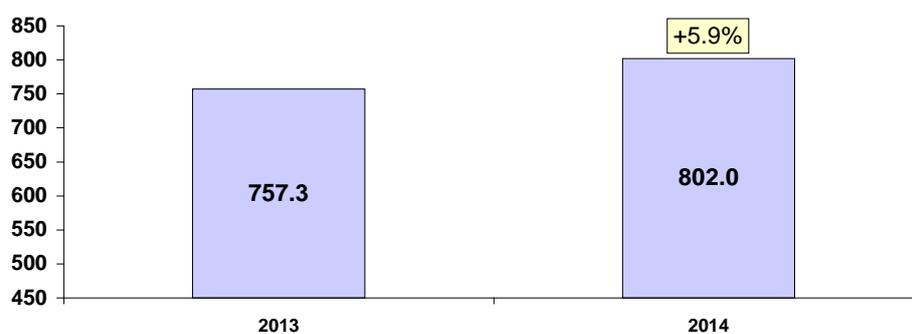
## 5.6 Suivi et encadrement

GETAC établit des évaluations en présence des assurés et des responsables d'encadrement. Ces bilans sont transmis, sous forme de rapports, aux conseillers ORP ou aux assistants sociaux. Ils visent à évaluer les objectifs fixés en début d'activité, à rendre compte de l'expérience acquise par l'assuré et - si nécessaire - à réajuster cette mesure. Les suivis sont composés d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final. De plus, à tout moment, l'assuré a la possibilité de solliciter son coordinateur pour d'éventuels conseils ou questions.

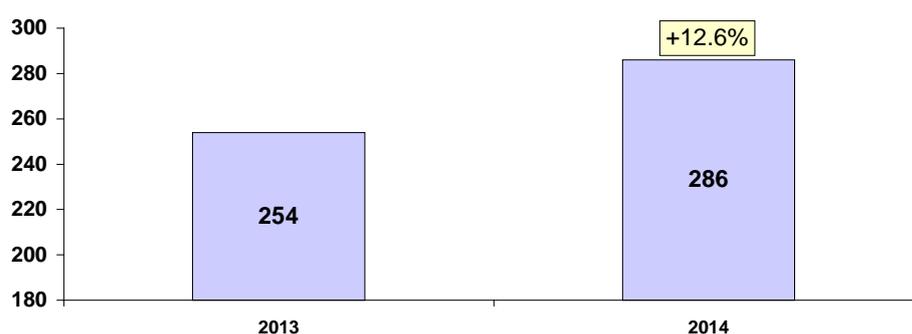
## 5.7 Comparaison avec les années précédentes

	2013	2014
<b>Mois réalisés</b>	757.3	802.0
<b>Placements</b>	254	286
<b>Durée</b>	2.98	2.80

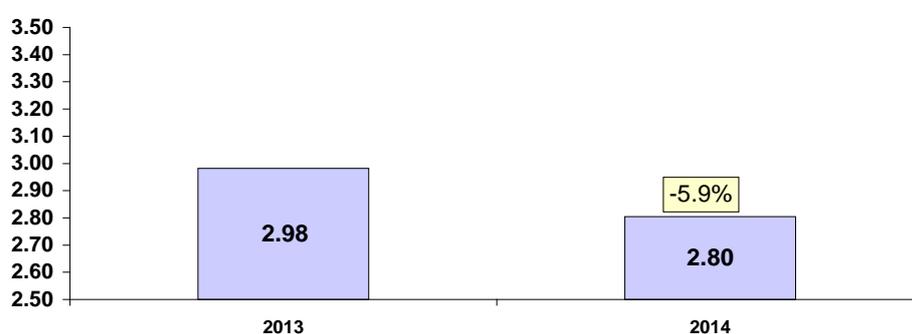
**Mois réalisés**



**Placements réalisés**



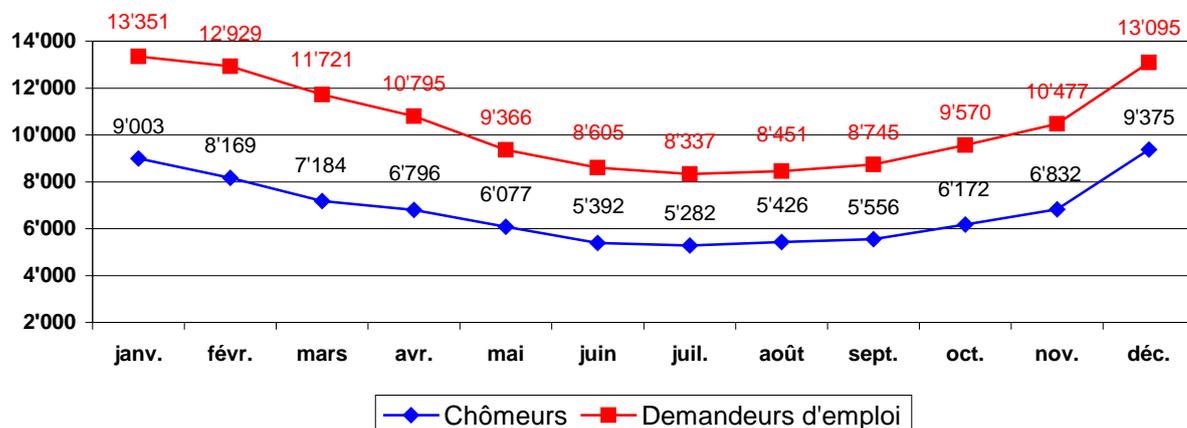
**Durée moyenne**



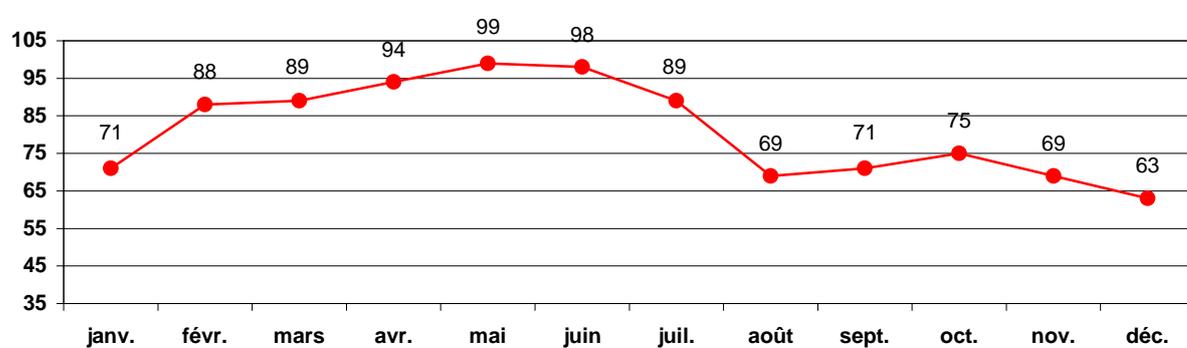
En 2014, GETAC a réalisé 286 contrats pour 802 mois. Les deux premiers graphiques illustrent une hausse marquée par rapport à l'année 2013 du nombre de mois réalisés et de placements réalisés.

Quant à la durée moyenne d'une mesure, celle-ci s'élève à 2.80 mois en 2014, situation légèrement en retrait par rapport à celle de 2013.

### Evolution du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi en Valais



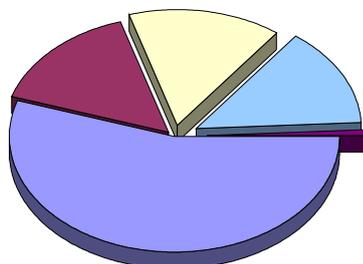
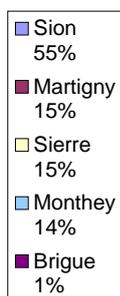
### Evolution du nombre de personnes en activité chez GETAC



En moyenne annuelle, le taux de chômage valaisan est passé de 4% en 2013 à 4.2% en 2014.

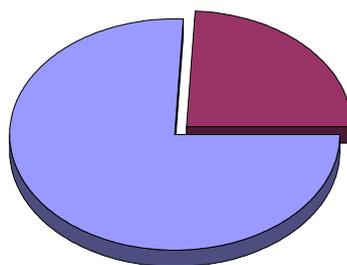
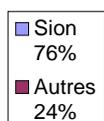
Durant l'année 2014, la fréquentation moyenne s'est élevée à 81 participants contre 76 l'année précédente, soit 6.5% de hausse.

**Attribution des mandats :  
Proportion par ORP**



Sion	157
Martigny	44
Sierre	43
Monthey	40
Brigue	2

**Réalisation des placements :  
Proportion entre les régions**



### Analyse des résultats

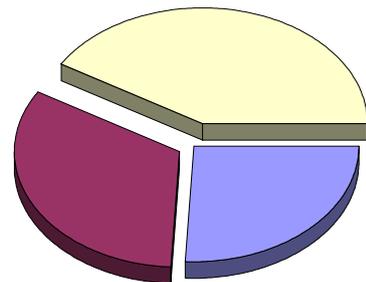
Les graphiques présentés ci-dessous démontrent que :

- 26% des 286 participants enregistrés en 2014 ont retrouvé un emploi durant leur mesure.

Parmi ces 26% (74 participants) ayant retrouvé un emploi, 26% (19 participants) ont été engagés au sein de l'administration cantonale (tous contrats confondus).

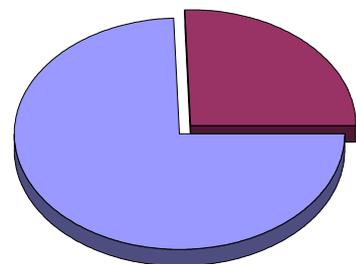
### Résultat global

■ Suivis d'une reprise d'activité 74 placements - 25.87%
■ Non suivis d'une reprise d'activité 94 placements - 32.87%
■ Chevauchements sur l'année suivante, renouvellements, divers 118 placements - 41.26%



### Types de reprises d'activité

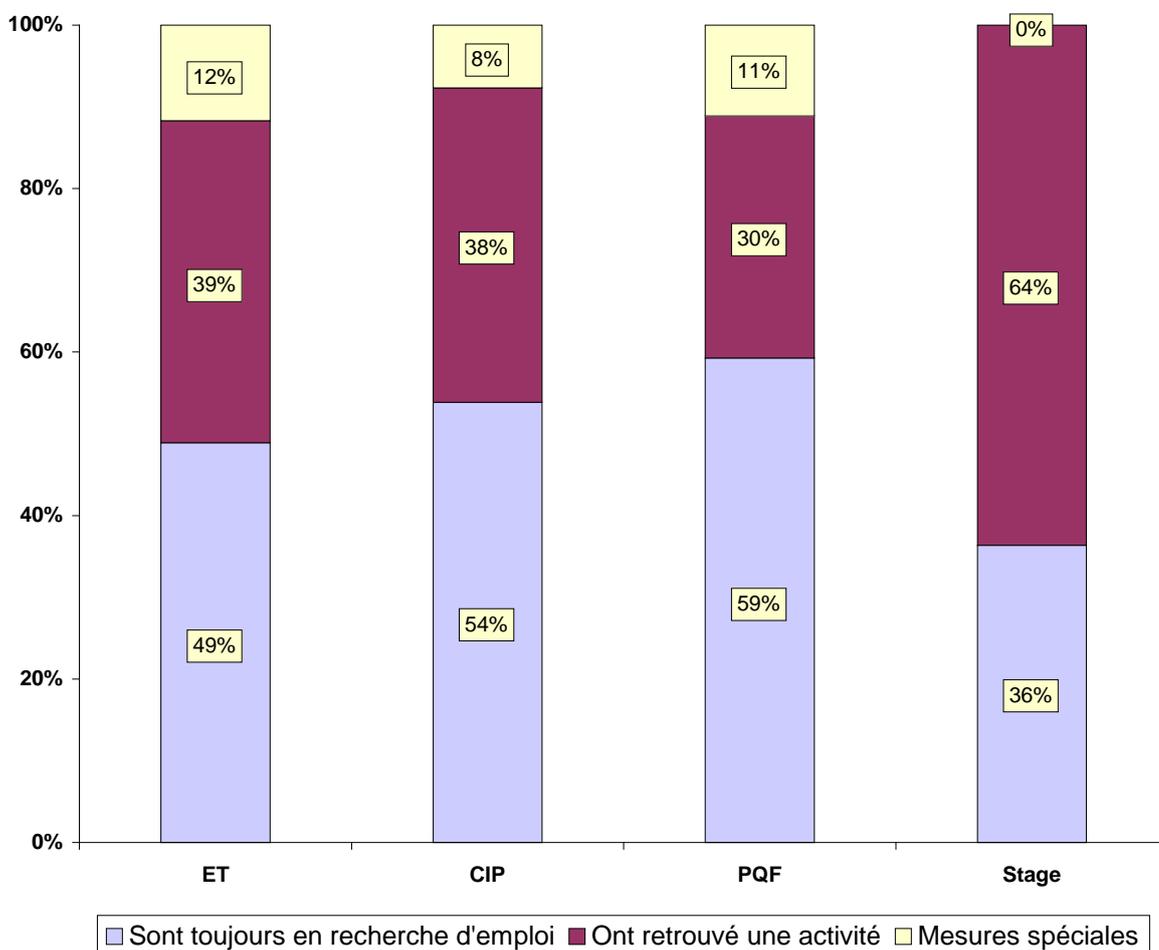
■ Reprise d'une activité dans l'économie 74%
■ Engagé dans l'administration 26%



- De plus, GETAC a traité pas moins de 458 dossiers en 2014, dont 198 n'ont pas pu se concrétiser, soit 43%.

73 dossiers demeurent en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

## 5.8 Résultat global des mesures par type de contrats



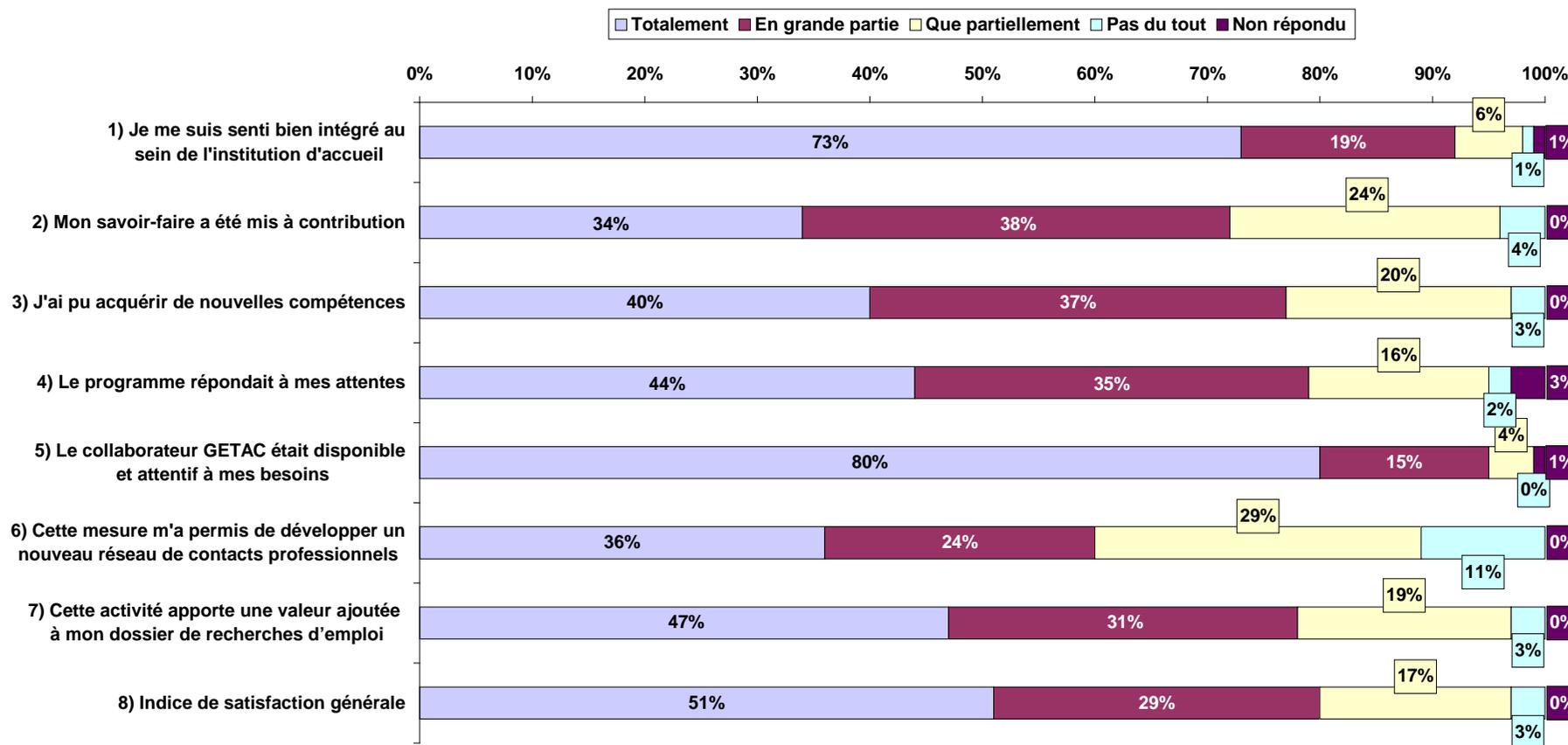
*En 2014, 39% des participants aux ET ont retrouvé un emploi en cours de mesure (52% en 2013).*

*Les bénéficiaires de CIP (38%) se situent légèrement en dessous du pourcentage réalisé l'année précédente (40%).  
En 2014, 30% des participants aux PQF ont retrouvé un emploi en cours de mesure.*

*Enfin, le taux d'insertion des stagiaires est en forte hausse (64% contre 44% en 2013).*

*Quant au taux de réinsertion moyen, il s'élève à 43% (45% en 2013).*

### 5.9 Résultat du sondage



Ce graphique résulte d'un sondage effectué auprès des participants GETAC durant l'année 2014. A savoir que 85% des 165 personnes interrogées y ont donné suite.

A relever plus particulièrement, le pourcentage élevé d'"en grande partie" et "totalement", en lien avec la disponibilité du coordinateur GETAC (95%) et l'intégration au sein du service de l'Etat du Valais (92%). Quant au pourcentage relatif aux attentes des assurés, il s'élève à 79% et celui lié à l'indice de satisfaction générale à 80%.

### **5.10      Surveillance**

La Confédération, via le canton par la LMMT, respectivement l'inspection des finances, exerce la surveillance.

### **5.11      Révision des comptes**

Les comptes de GETAC sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.